

C.R.A.C. N° 120 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 2 juin 2020

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Bierin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la Cité des métiers de Liège »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bierin, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	1
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation du dispositif « Impulsion 55 ans + » et d'autres aides régionales à l'emploi » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avenir de l'aide à l'emploi « Économie d'insertion sociale (SINE) » en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les aides à l'emploi »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Greoli, Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sauvegarde des emplois « Programme de transition professionnelle (PTP) » enseignement » ;</i>	
<i>Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'avenir du Programme de transition professionnelle (PTP) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Sahli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	7
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre du plan ERICH dans le cadre de la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	10
<i>Question orale de M. Hazée à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la coopérative « Notre Avenir » »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	11

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les critères de test dans le cadre du suivi de contact »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....13

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place du modèle Tubbe dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites de la rencontre organisée avec le secteur des maisons de repos »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Kapompole, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....15

Organisation des travaux

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Interpellations et questions orales.....20

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place du modèle Tubbe dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les suites de la rencontre organisée avec le secteur des maisons de repos » (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Kapompole.....20

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les personnes détectées positives non contactées pour le suivi de contact » ;

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le cadre décretaal en matière de protection des données applicable au traçage » ;

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le traçage des personnes présentant des symptômes de COVID-19 » ;

Interpellation de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la nécessaire adaptation des procédures de tracing » ;

Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la sous-utilisation de la capacité de dépistage du COVID-19 et par conséquent du suivi de contacts »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mmes Sobry, Bernard, MM. Sahli, Desquesnes, Legasse, Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....21

Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la répartition sur le territoire wallon de machines d'imagerie par résonance magnétique (RMN) »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....33

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la distribution de matériel de protection dans le cadre de la crise du COVID-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....35

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de décret relatif à l'aide aux personnes âgées (APA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....36

Question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le pacte intergénérationnel »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....38

Question orale de M. Matagne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de l'ASBL Fedemot à destination des personnes à mobilité réduite »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....40

Question orale de Mme Grovonius à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le premier Code des droits des femmes »

Intervenants : M. le Président, Mme Grovonius, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....41

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les multiples enjeux de santé des femmes dans le contexte du COVID-19 » ;

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les droits des femmes après le coronavirus »

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	42
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	45
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	45
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	45
<i>Liste des intervenants</i>	46
<i>Abréviations courantes</i>	47

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA CITÉ DES MÉTIERS DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la Cité des métiers de Liège ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). - Madame la Ministre, vous aviez déjà abordé le sujet des cités des métiers de façon générale lors de la commission du 21 janvier. Vous nous aviez fait part déjà d'importants éléments par rapport à l'évolution de celles-ci dans leur ensemble.

J'aurais voulu m'intéresser aujourd'hui plus particulièrement à la Cité des métiers de Liège. Cette dernière était en stand-by depuis 2017 ; elle a à présent atteint le stade de « Cité des métiers en projet », qui correspond à une première étape de labellisation, avec comme gérant de ce projet l'ASBL « Centrale des métiers ».

Pouvez-vous nous exposer le lien entre le nouveau projet de cité des métiers en cours et le précédent ? Lors de la précédente législature, la Cité des métiers de Liège avait rencontré certains problèmes de gestion, et la presse avait même évoqué des soupçons de détournement de fonds ; ce qui est évidemment une accusation assez grave. Pouvez-vous faire le point sur ces éléments ?

Pour ce nouveau projet, en commission, vous invoquiez le caractère multipartenarial des cités des métiers avec notamment le FOREm, le SPW ainsi que la SPI qui gère le volet immobilier. L'Université de Liège

serait également associée, la société Job@skills aussi serait hébergée dans le même bâtiment.

Pouvez-vous nous faire part du rôle que chacun de ces acteurs jouera et des éventuels autres partenaires impliqués ?

Pouvez-vous également nous préciser quels seront les partenaires dans les opérations de formations, s'ils sont différents ou non ?

Chaque cité des métiers représente ses propres spécificités pour coller aux besoins et aux réalités de sa zone.

Concernant Liège, vous avez évoqué notamment des animations dans le cadre du Salon des métiers de l'aéronautique et du spatial.

La presse a évoqué aussi la revalorisation de l'enseignement technique.

Ces deux secteurs seront-ils privilégiés d'une manière ou d'une autre dans notre province ?

Pouvez-vous nous donner de plus amples précisions sur les secteurs d'activités qui seront visés dans le cadre de la Cité des métiers liégeoise ?

Dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons et qui, malheureusement, ne fait probablement que commencer, des missions spécifiques ou une réorientation potentielle du projet ont-elles été élaborées ?

L'installation de la cité était prévue pour 2022 sur le site du Val Benoit, le calendrier prévu est-il toujours d'actualité ? Sera-t-il possible de le tenir ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - Merci, Monsieur Bierin. Avant de céder la parole de Madame la Ministre, puis-je demander aux différents collègues en vidéoconférence de bien vouloir couper leur micro, excepté M. Bierin, parce que l'on entend des petits bruits domestiques vais-je dire.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le

Député, le projet de l'actuelle Cité des métiers de Liège s'est inscrit dans la même dynamique que le précédent. Effectivement, il y a des éléments nouveaux, notamment la coordination du projet davantage intégrée à la dynamique globale du dispositif d'orientation tout au long de la vie.

Par ailleurs, une toute nouvelle équipe, cela ne vous a pas échappé, a pris la tête et a créé un véritable partenariat avec les deux autres cités des métiers et nous progressivement des synergies avec notamment le Carrefour Emploi Formation Orientation.

Il y a des synergies partenariales au sein du même conseil d'administration, des gens en interne et des gens en externe, de l'enseignement puisqu'il faut faire la passerelle par rapport à l'orientation, la formation et aussi les partenaires sociaux qui constituent un levier pour la mise en place de collaboration constructive en phase avec les orientations stratégiques impulsées par le Gouvernement.

Les éléments qui ont mis à mal l'ancien projet de Liège ont été gérés en temps utile.

Actuellement, le département de l'emploi et de la formation de l'économie sociale assure le suivi du dossier dans le cadre de la liquidation de l'ASBL.

Les Cités des métiers faisant partie d'un réseau et d'un dispositif plus large et structurel devront fournir une offre de services beaucoup plus transversale et harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Cependant, il est important de prendre en compte l'encrage local. Ce qui se fait à Liège ne se fait pas spécialement à Namur. Vous évoquez la question du spatial qui est peut-être davantage développé dans certains bassins, notamment celui de Liège pour le développement de projets spécifiques ou encore pour la participation à certains événements par exemple certains salons.

Les secteurs que vous évoquez : vous avez parlé de l'aéronautique, du spatial ou encore les filières technologiques sont des secteurs dont on sait qu'ils sont porteurs d'emplois et qui sont eux-mêmes à la recherche perpétuelle de nouveaux talents.

Aujourd'hui, malgré des efforts déjà faits, on se rend compte que ce n'est pas toujours eux qui remportent le plus grand suffrage auprès des futurs travailleurs. Cela fait plusieurs années que les Gouvernements soutiennent la promotion des métiers d'avenir, des métiers techniques et technologiques et des métiers en pénurie. Demain, il faut que l'on travaille sans doute de manière sans doute beaucoup plus concertée et structurée en simplifiant peut-être le paysage pour que les dispositifs mis en place portent réellement leurs fruits et que l'on travaille peut-être plus en amont avec le secteur de l'enseignement pour essayer d'avoir un impact plus important sur nos concitoyens.

Dans cette dynamique, en plus de la mise en place du dispositif d'orientation tout au long de la vie, je souhaite qu'un portefeuille de projets FSE+ soit porté par l'ensemble des acteurs de l'orientation avec une véritable coordination des moyens et des activités.

Le caractère multipartenarial est un des piliers fondateurs d'une telle structure qui aura pour ambition d'accueillir tous les citoyens. Ici, on va en amont : par exemple, les Carrefours Emploi-Formation, c'est à partir de 18 ans, ici c'est à partir de 7 ans pour donner le goût, pour ouvrir des portes et des esprits des enfants qui sont parfois réduits en termes d'envie d'avenir professionnel soit à ce que font leur parents soit à des métiers qui sont extrêmement classiques et c'est un besoin de pouvoir éduquer ou informer les étudiants, les demandeurs d'emploi, les travailleurs, mais aussi les parents et les enseignants en essayant de proposer toutes les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins. La qualité de l'accompagnement et de l'offre dépendra aussi de la forte expertise développée, notamment construite sur la base des compétences et des spécificités de chacun des partenaires et des membres fondateurs.

La valeur ajoutée du réseau Cité des métiers, c'est l'accueil du public plus jeune, mais aussi l'intégration d'un parcours d'orientation structurée dès l'école primaire, en collaboration avec les enseignants tout en mutualisant les ressources humaines et les opérateurs.

J'ai eu l'occasion déjà de faire des réunions de travail entre mon cabinet et ceux des ministres de l'Enseignement. Nous serons attentifs à développer des dispositifs articulés et cohérents pour éviter toute redondance, contribuer aussi à la lisibilité de paysage de l'orientation, de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie.

Notre vision est de construire un projet qui peut répondre aux besoins des citoyens à tous les âges et à tous profils. C'est pourquoi il est essentiel que tous les opérateurs de l'enseignement et de la formation soient partie prenante dans le dispositif dès le départ, en permettant à chacun d'augmenter son implication au fur et à mesure du développement.

Dans les opérateurs de formation, il y a le FOREm, l'IFAPME, le secteur des CISP, l'AViQ aussi qui apporte son expertise sur la diversité.

Dans les acteurs de l'enseignement, la promotion sociale, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur, l'université, mais aussi dans la Cité des métiers de Liège sont investis Agoria, l'Union wallonne des entreprises et l'Université de Liège. Ce sont aussi eux qui ont une partie de la clé, c'est-à-dire que l'on ne pourra fonctionner que si l'on ouvre les portes et les fenêtres en matière d'orientation professionnelle. Pour donner le goût aux élèves, il faut que, par exemple, la Confédération de la construction mette des moyens au sein de la Cité des métiers pour

venir faire la Semaine de la construction et que les élèves viennent découvrir. Elle peut ainsi faire des simulations avec des outils technologiques pour leur donner le goût éventuel vers l'un ou l'autre métier.

Pour ma part, le calendrier reste le même, on doit avancer, on doit mettre en œuvre ce dispositif tout au long de la vie au plus vite si l'on veut être prêt pour la future programmation FSE. On doit maintenant mutualiser cette offre de services portée par le réseau Cité des métiers et ses délocalisations dans les bassins. Je leur ai donc demandé de présenter un plan d'action commun pour 2021 en concertation notamment avec l'enseignement pour les publics qui les concernent.

Enfin, concernant la crise du COVID, je souligne une fois de plus la réactivité du secteur qui a développé une offre d'orientation à distance à travers une plateforme digitale de première ligne qui s'appelle «Talk to» et qui permet de répondre aux besoins d'orientation des jeunes et des chercheurs d'emploi dans l'incapacité de bénéficier de l'offre de service en présentiel pendant la période de confinement ou de déconfinement. Ce projet est un des exemples du dispositif partenarial d'orientation qui, dans le monde post-corona de demain, jouera un rôle capital pour offrir aux citoyens wallons un accompagnement et des outils de qualité.

Nous avons impérativement besoin de mutualiser les expertises et les ressources pour dynamiser le monde du travail en pleine reconstruction et recherche de nouvelles valeurs mises en exergue par la crise.

M. le Président. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments d'information. C'est un projet qui est enthousiasmant et prometteur, alors qu'il y avait eu un peu de retard à l'allumage, mais je vois que l'on peut espérer que cela avance bien désormais, d'autant plus que l'on se dirige vers une période difficile sur le plan économique et social. Dans ce cadre-là, les cités des métiers auront d'autant plus de sens, elles doivent permettre d'orienter efficacement celles et ceux qui le souhaitent vers des formations utiles qui leur offriront des débouchés ; aussi éventuellement contribuer à se reconvertir pour ceux qui travaillent dans un secteur en perte de vitesse.

L'orientation vers les enfants que vous avez citée est aussi un aspect intéressant. J'avais eu l'occasion de visiter Technifutur qui organise des animations vers les classes de primaire et de secondaire. On voit que c'est un très bel outil pour faire passer ce message de l'intérêt des métiers technologiques, aux petits garçons, mais aussi surtout aux petites filles.

Les partenariats sont essentiels dans le cadre de ces missions, nous l'avons dit tous les deux. À cet égard, vous avez cité différents acteurs importants du bassin liégeois. Il sera intéressant aussi d'associer la Cité des

métiers au projet de redéploiement tel que celui envisagé sur Chertal, par exemple, avec la SOGÉPA, la SPI et Noshag, pour que les travailleurs liégeois puissent en tirer le meilleur parti.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF « IMPULSION
55 ANS + » ET D'AUTRES AIDES RÉGIONALES
À L'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'AVENIR DE L'AIDE À L'EMPLOI
« ÉCONOMIE D'INSERTION SOCIALE (SINE) »
EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES AIDES À L'EMPLOI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Greoli, sur « l'évaluation du dispositif « Impulsion 55 ans + » et d'autres aides régionales à l'emploi » ;
- Mme Greoli, sur « l'avenir de l'aide à l'emploi « Économie d'insertion sociale (SINE) » en Wallonie » ;
- Mme Sobry, sur « les aides à l'emploi ».

La parole est à Mme Greoli pour poser ses questions.

Mme Greoli (cdH). - Je vois que les services ont regroupé deux questions, parce qu'elles portaient l'une et l'autre sur des dispositifs d'aide à l'emploi et de soutien à l'emploi. Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, je vais les enchaîner, sauf si vous voulez reprendre la parole entre les deux.

Madame la Ministre, ma première question porte sur le dispositif Impulsion 55 ans +.

Je ne doute pas que vous ayez lu l'interview du secrétaire général de la FGTB, M. Bodson, qui a été publiée dans *la Libre Belgique* il y a quelques jours. Celui-ci développe dans son interview une thèse selon laquelle le Gouvernement devra procéder à de difficiles

arbitrages budgétaires pour financer son plan de relance et concentrer ses moyens sur des besoins prioritaires.

Dans ce cadre-là, pour vous aider, sans doute, le syndicaliste bien connu suggère une série de pistes d'économie et de réduction de dépense.

On peut souligner qu'il est suffisamment rare de voir des personnes proposer des économies en même temps qu'ils proposent des pistes de solution. Ici, il n'y a pas de reproches sur la démarche. Au contraire, j'aime à le souligner. Mais, une série de questions peuvent en découler.

Dans les dispositifs pour lesquels il suggère une possibilité d'économie, il y a le dispositif « Impulsion 55 + » et M. Bodson affirme qu'aujourd'hui, ce dispositif qui fait un budget d'à peu près 75 millions de subsides pour la Région wallonne est un dispositif qui est, je ne vais pas dire superflu, mais en tout cas qui ne porte pas ses effets et pour lesquels, de toute façon, les employeurs engageraient ces personnes s'ils en avaient la possibilité. Ce dispositif qui a fait, comme le reste, l'objet d'une régionalisation il y a quelques années rate un peu son groupe cible d'après lui ou ne porterait pas ses effets.

Les prises de position d'une grande organisation syndicale comme celle-là ne sont pas anodines. D'autant plus que je vous sais tout autant que moi attachée à la concertation sociale. Par ailleurs, la DPR affiche l'intention d'évaluer les aides à l'emploi et de limiter les éventuels effets d'aubaine. Or, dans ce cas-ci, M. Bodson parle d'effet d'aubaine.

Partagez-vous l'analyse de M. Bodson ? Le dispositif « Impulsion 55 + » a-t-il été évalué et quels en sont les constats ? Où en est-on de l'évaluation promise des autres principales aides régionales à l'emploi ? Des résultats peuvent-ils d'ores et déjà être communiqués à notre assemblée ?

J'enchaîne, Madame la Ministre, avec ma seconde question sur les autres aides à l'emploi, en tout cas dans ce cadre-ci, et qui porte celle-ci sur le dispositif « SINE ». Il constitue, je le rappelle parce que tout le monde n'est pas habitué à ce genre de dispositif, un coup de pouce vraiment très précieux pour les opérateurs qui sont reconnus comme entreprises à finalité sociale qui occupent des personnes peu qualifiées et souvent éloignées de l'emploi.

Nous parlons ici de chômeurs complets indemnisés ou assimilés qui disposent au maximum du niveau secondaire inférieur. Les conditions d'inoccupation varient que l'on soit âgé 45 ans et moins ou de 45 ans et plus.

Ce soutien n'est pas négligeable puisqu'il permet de bénéficier d'une réduction de cotisation sociale trimestrielle de 1 000 euros et de bénéficier d'une

intervention de l'ONEM de 500 euros, ce qui diminue de ces 500 euros le montant versé par l'employeur.

Cette compétence-là aussi nous a été transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Les autres régions, que ce soit la Région de Bruxelles-Capitale ou la Région flamande, ont mis en chantier ce dispositif. Certains ont finalisé les changements. Bruxelles-Capitale a finalisé ces changements en se concentrant dorénavant sur les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans. La Région flamande, on attend le dispositif final.

Faut-il s'attendre à un projet de réforme en Région wallonne ?

Un tel projet est-il déjà à l'étude et, si oui, à quel stade en est-il ?

Quels sont les axes principaux que vous voulez mettre en avant dans cette réforme ?

Avez-vous l'intention de cibler un autre public ou de vous concentrer sur une partie du public ? Les catégories d'employeurs pourraient-elles être revues ?

Les partenaires sociaux, mais là je ne doute pas de votre réponse, seront, je suppose, non seulement consultés, mais je l'espère concertés, parce qu'un certain nombre de politiques ou de ministres actuels, et pas seulement en Région wallonne, ont tendance à confondre consulter et concerter.

L'adoption du nouveau régime à Bruxelles et en Flandre a-t-il eu un impact sur le fonctionnement du système wallon ? Peut-il y avoir des désavantages pour des demandeurs d'emploi wallons sur la non-cohérence des trois aides dans les trois Régions et en Communauté germanophone ?

Si un nouveau régime est adopté en Wallonie, vieillera-t-on à ne pas pénaliser les travailleurs et les employeurs qui, aujourd'hui, en bénéficient, et pour lesquels c'est une aide essentielle ?

Plus largement, comptez-vous combiner la relance de l'emploi et de l'économie avec une réforme des aides à l'emploi ? Suivant quel calendrier ?

Vous voyez que j'ai fait tout cela sans prononcer le mot « APE ».

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Madame la Ministre, la crise liée au COVID-19 pose et continuera de poser un grand nombre de difficultés tant pour les employeurs que pour les travailleurs.

Bien avant cette crise, la Déclaration de politique régionale précisait, dès son introduction, que l'emploi

devait être un levier contre la pauvreté et qu'il convenait, notamment via l'insertion professionnelle et la formation, de continuer à améliorer le taux d'emploi et diminuer le taux de chômage.

Malheureusement, le virus et la crise qui y est liée auront vraisemblablement un impact négatif sur ledit taux d'emploi. Dès lors, il serait compréhensible, voire raisonnable, que la priorité soit mise sur la préservation de l'emploi avant même de penser à une augmentation de celui-ci.

Certains se positionnent en faveur d'un assouplissement du régime des licenciements qui permettrait de limiter la casse pour certaines entreprises quand d'autres d'autres prônent de nouvelles interventions du Gouvernement régional en ce qui concerne des aides à l'emploi.

Le dispositif des aides à l'emploi devait, toujours selon la DPR, être évalué et éventuellement adapté au cours de la présente législature.

Pourriez-vous, Madame la Ministre, faire le point sur l'évaluation des différentes aides actuellement en place pour les employeurs afin que celles-ci soient exposées clairement et sans aucune ambiguïté ? Doivent-elles être adaptées ? Le cas échéant, dans quel sens ?

Enfin, d'autres aides régionales devraient-elles voir le jour dans les prochaines semaines ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames les députées, la crise du COVID a d'ores et déjà un impact économique et social important qui se ressent notamment – on a eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois dans cette commission – par une augmentation de la demande d'emploi depuis mars dernier. Alors que le taux de chômage était en diminution depuis 2013, la crise a malheureusement inversé cette tendance pourtant constante depuis sept ans.

Outre la mesure transversale prise par le Gouvernement wallon qui visait à prolonger jusqu'au 30 avril tous les délais de rigueur arrivant à échéance dans les délais de recrutement et d'introduction de recours au Conseil d'État, j'ai proposé au Gouvernement, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, une série de mesures qui portent, entre autres, sur les aides SESAM – je vais prononcer le nom –, APE et Impulsion, avec pour objectif le maintien de l'emploi malgré la crise.

Pour les mesures SESAM et APE, j'ai veillé, afin de pénaliser financièrement les employeurs, à neutraliser la période qui va du...

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, vous venez de dire : « Afin de pénaliser ». Je pense que vous avez voulu dire : « Afin de ne pas pénaliser ».

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Afin d'éviter de pénaliser.

Mme Greoli (cdH). - D'accord, mais vous n'avez pas dit « éviter ».

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Merci pour votre vigilance. C'était pour voir si vous suiviez bien. C'est très interactif.

Mme Greoli (cdH). - Vous pouvez compter sur moi, Madame la Ministre, y compris pour empêcher que, dans les comptes rendus, il y ait le contraire de ce que vous avez voulu profondément dire.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je le salue.

Pour les mesures SESAM et APE, j'ai voulu éviter de pénaliser financièrement les employeurs, en neutralisant la période qui va du 1er mars au 31 mai en qui concerne l'obligation de maintien et d'augmentation du volume général de l'emploi.

Pour ce qui concerne le dispositif APE, des dispositifs complémentaires ont été pris pour garantir le versement des subventions APE à concurrence de 92 % des subventions mensuelles octroyées en maintenant les échéances habituelles, avec versement complémentaire ou bien récupération ultérieure, le cas échéant, sur base des états de prestations effectives. Nous avons été plus souples pour leur permettre de rentrer les documents avec parfois un léger retard.

Permettre aussi, dans le respect du droit du travail un changement de fonction du travailleur APE durant la période de confinement, cette mesure visait autant à maintenir l'emploi des travailleurs en adaptant leurs tâches habituelles qu'à recruter plus largement pendant la période de crise sanitaire, par exemple, du personnel en sous-effectif dans les maisons de repos et de soins.

Pour les dispositifs Impulsion 12 mois et plus et moins de 25 et pour augmenter les chances du maintien dans l'emploi des travailleurs qui bénéficient de ces aides, les périodes de chômage temporaire pendant la période qui se situe entre le 1er mars et le 31 mai n'ont pas été comptabilisées dans la durée initiale de l'octroi de l'aide. Chacune des mesures prises visait avant tout à neutraliser la période de confinement et à garantir que le versement des subventions soit réalisé auprès des employeurs dans les délais habituels et en assouplissant, vous l'avez compris, des modalités pour permettre que

les travailleurs n'aient pas à souffrir de l'impact de la crise et de l'impossibilité pour certains employeurs de respecter le prescrit du décret.

À ce stade et, dès lors que les travailleurs en chômage temporaire n'ont pas l'obligation de s'inscrire comme demandeurs d'emploi au FOREm, il n'est pas possible d'identifier l'impact des mesures prises sur le maintien de l'emploi pendant la période de confinement.

Par ailleurs, les mesures prises ont également un impact sur le plus long terme, grâce au maintien du niveau de subvention malgré une diminution du volume général de l'emploi. Quoi qu'il en soit, pour ne prendre que le dispositif SESAM, après une diminution drastique des demandes entre la mi-mars et la fin avril, on peut constater au mois de mai une augmentation des demandes SESAM qui correspondent à environ à 70 % des dossiers introduits en début d'année, en janvier, en février.

Parmi les nombreux chantiers définis dans la Déclaration de politique régionale, le processus d'évaluation des aides à l'emploi et à la formation des travailleurs s'y retrouve. Il est lancé d'ailleurs depuis début 2020. J'ai souhaité que cette évaluation, qui a pour objectif d'optimiser les différents dispositifs, se fasse non pas en consultation, mais en concertation bien entendu avec les partenaires sociaux. Le GPSW s'est réuni jusqu'à présent, jusque début 2020, cinq fois pour prioriser les dispositifs. On a repris d'ailleurs depuis la fin du confinement encore les réunions pour qu'on puisse identifier les critères d'évaluation des différents dispositifs, prendre connaissance des rapports d'activité et définir ensemble comment on allait mettre une méthodologie d'évaluation avec un consultant qui a été retenu à la suite d'un marché public qu'on avait lancé, avec publicité européenne qui avait été lancée par le FOREm.

On avait dit que l'on ne peut pas évaluer tout d'un coup, il fallait qu'on priorise. Le GPSW a souhaité prioriser l'évaluation des dispositifs Plan Formation Insertion, SESAM et Impulsion moins de 25 et plus de 12 mois de chômage et 55+ pour ce qui relève des aides à l'emploi. En matière d'incitants financiers à la formation des travailleurs, on a proposé que ce soit les chèques formations, les crédits d'adaptation et les congés éducation payée et le Fonds d'expérience professionnelle qui seront évalués. Comme cela, vous avez les dispositifs évalués en termes d'emploi et de formation. Cette évaluation, c'était mis dans le rétroplanning, va se poursuivre jusqu'en octobre pour redéfinir les orientations des réformes et à mener pour fin 2020. Je pense que, malgré le confinement, le travail s'est poursuivi. On peut dire qu'on a, pendant un mois, dû arrêter, on avait dû annuler la réunion à cause du confinement, une seconde, mais grosso modo, on a essayé de rattraper le retard pour tenir toujours la barque parce qu'on sait qu'une législature c'est court et que prendre deux ou trois mois de retard peut avoir des

conséquences importantes sur les réformes qu'on veut mener. On a essayé de mettre le turbo, tout en étant toujours dans un processus concerté. Il faut que tous les partenaires soient d'accord sur cette procédure.

L'évaluation et l'optimisation du dispositif Impulsion 55+ font partie du chantier mené en concertation avec le GPSW. Le dispositif qui consiste en une réduction de cotisation ONSS qui vise à la fois l'insertion et le maintien sur le marché de l'emploi des travailleurs de 55 ans et plus, comme son nom l'indique, il faut préciser qu'il y a d'autres conditions que l'âge qui doivent être rencontrées. Par exemple, le fait d'être dans un secteur d'activités de l'entreprise et un salaire trimestriel maximal du travailleur. Il s'agit en outre du seul dispositif qui vise spécifiquement cette catégorie de chercheurs d'emploi dans le paysage des aides wallonnes. Un budget annuel de plus de 121 millions est dédié à la mesure qui, pour 2019, a bénéficié à 64 401 personnes et 16 425 établissements distincts. Il s'agira, dans le cadre de l'évaluation du dispositif, d'identifier si la mesure constitue un effet d'aubaine ou bien si elle contribue véritablement à l'insertion et au maintien de l'emploi des plus de 55 ans.

C'est évidemment tout l'objet de cette évaluation et de voir si elle répond bien à la demande que l'on voulait avoir au début. On s'est tous mis d'accord sur le fait que l'insertion et le maintien dans l'emploi des plus de 55 ans étaient un des objectifs en soi.

Les mesures SINE quant à elles, ne font pas partie des dispositifs qui ont été priorisés par les partenaires sociaux. Toutefois, cette mesure spécifiquement orientée vers des publics qui sont très éloignés est évidemment essentielle au regard de l'importance de ce public parmi les chercheurs d'emploi et des difficultés que ce public peut rencontrer pour s'insérer sur le marché du travail. C'est pourquoi l'optimisation des mesures SINE, notamment en termes de simplification administrative, est également prévue, mais dans un second temps.

Les dispositifs articles 60 et 61 visent également l'insertion des publics très éloignés de l'emploi. Un travail d'analyse est en cours et associe le SPW et la Fédération des CPAS puisque l'on n'est pas dans une logique où tous les partenaires du GPSW sont concernés. Donc on l'a orienté avec un autre type d'association et de concertation.

Enfin, les travaux menés devront évidemment tenir compte de l'impact de la crise sanitaire et économique.

Dans le cadre du plan de relance Get up Wallonia et de ses enjeux sociaux, économiques et environnementaux, je suis intimement convaincue de la nécessité d'agir et d'élargir le débat politique, non seulement aux partenaires sociaux, mais aussi à la société civile.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie pour le caractère tout à fait large de votre réponse.

Je ne vais pas reprendre les dispositifs un par un, mais c'est pour moi l'occasion de mettre l'accent sur deux aspects principaux.

J'entends que le GPSW, et donc les partenaires sociaux, s'est donné des priorités dans les dispositifs à évaluer. Je ne connais pas et que vous ne nous avez pas donné les critères sur lesquels ils s'étaient basés pour pouvoir prioriser les dispositifs à évaluer en premier. Cela ne permet pas de savoir s'ils ont dégagé avec vous des objectifs et une vision de cette évaluation.

Cela me fait intervenir sur la deuxième partie de ce que j'avais envie de vous dire. Ce n'est pas un reproche que je vous fais à vous ; c'est un reproche que je nous fais, à nous, en général. Même si dans une vie antérieure j'ai toujours demandé à ce qu'il en soit autrement, lorsque l'on met des politiques en œuvre, très rarement, trop rarement, on se donne les critères et les indicateurs pour évaluer ces politiques. Aujourd'hui, on se retrouve avec des dispositifs d'aides à l'emploi où les partenaires sociaux doivent d'abord se rendre des priorités alors que si l'on avait eu des indicateurs de suivi, les indicateurs d'impact, et si l'on s'était donné les moyens d'objectiver tout au long de la mise en œuvre les politiques que l'on mettait en place, on aurait gagné six mois à un an parce que les évaluations auraient été permanentes.

Je le redis bien : ce n'est pas de votre chef, c'est un fait historique que je pense chacun d'entre nous devons avoir en tête pour dorénavant toujours se donner les indicateurs, en concertation évidemment avec les partenaires sociaux, qui permettent de faire une évaluation permanente.

J'ai bien entendu qu'ils n'avaient pas priorisé le dispositif SINE alors qu'en ce qui me concerne j'estime que c'est un des dispositifs les plus efficaces.

De nouveau, c'est une intuition à partir de ma connaissance de terrain et je ne demanderais pas mieux que de pouvoir la confronter à des indicateurs et des objectifs.

Madame la Ministre, on reviendra vers vous pour savoir s'il y a une note de politique générale ou en tout cas une note d'objectifs qui permet de baliser la manière dont vont évoluer ces dispositifs régionaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je rejoins un tout petit peu Mme Greoli sur la justification, l'explication en tout cas des priorités qui ont été faites, y compris pour le dispositif SINE qui ne s'y retrouve en tout cas pas aussi haut que d'autres. Mais là, je crois que l'on va un petit peu plus loin que le cadre de nos questions de base.

Il y a déjà beaucoup d'informations pour les employeurs et pour les travailleurs en temps normal. Avec tout le contexte de la crise, toute la problématique des délais pour les dossiers s'y est ajoutée. Il n'est jamais facile de s'y retrouver au milieu de tous les dispositifs qui leur sont offerts. Il était donc important que Mme la Ministre, et elle l'a très bien fait, fasse un peu le point avec toute la clarté nécessaire.

En plus, elle a souligné quelque chose que je n'avais pas fait, à savoir que tout le long du *process* se fait en totale concertation, ce qui vaut aussi la peine d'être souligné.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS
« PROGRAMME DE TRANSITION
PROFESSIONNELLE (PTP) » ENSEIGNEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. SAHLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'AVENIR DU PROGRAMME DE TRANSITION
PROFESSIONNELLE (PTP) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Greoli, sur « la sauvegarde des emplois « Programme de transition professionnelle (PTP) » enseignement » ;
- M. Sahli, sur « l'avenir du Programme de transition professionnelle (PTP) ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, lorsque j'ai déposé cette question, vous n'aviez pas encore fait la bonne annonce du prolongement du dispositif PTP.

Pour rappel, Mme Tillieux, dans une réforme qui n'avait pas pu s'achever, avait à tout le moins changé les décrets qui mettaient fin au PTP et ce devait être le cas pour cette fin d'année. Dans ce cadre, nous avons veillé à ce que les PTP relatifs à l'enseignement puissent être sauvés. Ce n'est pas aujourd'hui, alors que nous avons demandé, à juste titre, ces dernières semaines pour faire rentrer les enfants dans les écoles que nous aurions été démentis.

Les personnes employées avec des contrats PTP dans l'enseignement apportent une aide précieuse aux directions ainsi qu'en maternelle. Il était donc important

de sauvegarder ces 1 352 emplois ; je parle de mémoire sur le nombre.

Par rapport au début de ma question, celle que je vous ai déposée, où je vous demandais de savoir comment vous alliez procéder pour sauver ces emplois, vous avez depuis lors annoncé que ces emplois étaient sauvegardés et que, par ailleurs, l'ensemble du dispositif PTP était prolongé. Vous avez aussi annoncé que ces emplois seraient remis dans le dispositif APE plutôt que de conserver le dispositif PTP.

Mes deux premières sous-questions n'ont donc plus de raison d'être. Ce dossier a-t-il avancé ? Oui. La reconduction des postes PTP est-elle assurée ? La réponse est oui. Si oui, puisque c'est oui, l'évolution des populations scolaires a-t-elle été prise en compte ? Les commissions zonales ont-elles été adéquatement consultées ?

Par ailleurs, puisque l'on passe d'un dispositif PTP à un dispositif APE, comment allez-vous procéder pour qu'il n'y ait pas de coûts supplémentaires pour les employeurs concernés ? Pour les communes, cela me semble assez facile puisque vous pouvez passer par la dotation générale aux communes, mais pour l'enseignement je voudrais savoir comment, dans le dispositif APE, vous allez garantir un non-coût supplémentaire aux écoles.

Comme on sait que le dispositif APE fait l'objet de concertation avec les partenaires de l'école pour une répartition, les PTP qui viendront dans le dispositif APE restent-ils dans les écoles dans lesquelles ils sont aujourd'hui ou la redistribution via le dispositif APE fera-t-elle l'objet d'une même application ?

Je vous remercie déjà de répondre aux questions auxquelles vous pourrez répondre puisque je suis parfaitement consciente que j'ai légèrement modifié ma question en fonction de vos bonnes nouvelles.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, je vais essayer de compléter la question de Mme Greoli puisque, quand j'ai préparé ma question, la bonne nouvelle de la semaine passée n'était pas encore sur les ondes et dans la presse.

Aujourd'hui, près de 3 000 travailleurs PTP, correspondant à plus de 2 000 équivalents temps plein, sont actifs dans différents secteurs. Dans l'enseignement, comme Mme Greoli vient de le rappeler, bien entendu, mais aussi dans le secteur de l'aide aux personnes, de la petite enfance, du tourisme, des infrastructures sportives, de la culture, de l'environnement, mais aussi dans les sociétés de logement social.

Il y a quelques semaines, vous répondiez que vous étiez consciente que la suppression du programme PTP sans alternative mettrait non seulement en grande difficulté l'enseignement, le monde associatif et tous les acteurs qui les emploient, mais priverait aussi ces milliers de travailleurs peu qualifiés d'un emploi ou d'une opportunité d'emploi leur permettant de sortir de la spirale du chômage de longue durée. Vous ajoutiez : « C'est la raison pour laquelle je souhaite trouver une solution structurelle à ce problème ; structurelle signifie qu'il faut pouvoir stabiliser ce volume d'emploi de façon pluriannuelle ».

La nouvelle a été annoncée, nous tenons à vous remercier par rapport à cette décision. Je souhaiterais néanmoins vous demander de nous faire le point sur la portée de l'ensemble de ce dossier. À quel moment, à partir de quand ces emplois sont-ils pérennisés ? Est-ce à partir de la date de l'annonce ou y a-t-il un effet rétroactif ?

Je ne vais pas vous demander de revenir sur des questions qui ont déjà été abordées par Mme Greoli, mais il me plairait de faire le point d'une manière globale sur ce dossier-là et de voir à quel moment ces emplois sont pérennisés. Est-ce à partir de la date de l'annonce ou y a-t-il un effet rétroactif, auquel cas cela apporterait une réponse à un grand nombre d'emplois ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, le Gouvernement a effectivement décidé de pérenniser les 2 987 postes PTP qui étaient actifs entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2020, en proposant aux employeurs qui en bénéficiaient une conversion de leur décision d'octroi PTP en APE, et ce, à dater du 1er juillet 2020, pour autant que ceux-ci en fassent la demande.

Le Service public de Wallonie contacte actuellement par courrier et par courriel tous les employeurs pour leur expliquer la situation et les modalités du transfert. Ce même courrier demande aux employeurs de se prononcer formellement sur un transfert au 1er juillet des travailleurs en APE et de renoncer par là au même dispositif PTP pour les décisions qui auraient pu se poursuivre au-delà.

Ce courrier est accompagné d'un formulaire simplifié et précomplété de demandes APE pour pouvoir pérenniser ces emplois dédiés à des publics moins qualifiés et/ou plus fragilisés.

Pour les travailleurs PTP qui sont en place au 30 juin, les employeurs auront l'opportunité de les faire passer directement en APE moyennant un avenant à leur contrat sans autre formalité auprès du FOREm ou du Service public de Wallonie.

Lorsque le poste PTP n'est plus occupé par un travailleur, notamment parce que la décision PTP est arrivée à terme entre le 1er janvier 2019 et le 30 juin 2020, les engagements des nouveaux travailleurs devront se faire dans les délais du décret APE, à savoir dans les six mois, hors mois de juillet et août, qui sont neutralisés dans la réglementation.

Les décisions APE seront octroyées jusqu'au 31 décembre 2021, l'objectif étant, dans la suite, d'englober ces postes dans la future réforme APE. Si l'on peut les pérenniser après davantage encore, c'est évidemment l'objectif.

En termes budgétaires, l'opération réalisée par le FOREm a consisté à convertir l'ensemble des sources de financement du dispositif PTP – subventions, activation et réduction de cotisations ONSS forfaitaire PTP – en points APE réduction de cotisation ONSS APE.

Concernant les postes PTP qui relèvent de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les modalités de conversion sont en cours d'élaboration. Cela veut dire que la révision notamment de la convention APE Enseignement, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, on a déjà eu plusieurs échanges avec le cabinet de Mme la Ministre Désir, qui a l'enseignement obligatoire et qui est la principale concernée par des postes PTP enseignement.

Une réunion est également programmée avec le cabinet de Mme la Ministre Glatigny pour les 22 postes dédiés en enseignement promotion sociale.

Par ailleurs, il y aura une réunion entre le Gouvernement wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans quelques jours pour s'accorder sur les modalités de transfert parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reprendre à sa charge aussi un dispositif qui était un peu discriminatoire – peut-être plus avantageux ou moins avantageux, selon où l'on se trouve – pour les 300 PTP+, puisque, pour ceux-là, il n'y avait pas de prise en charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils concernaient pourtant bien l'enseignement, mais ils étaient totalement pris en charge par la Wallonie. Cela concerne des assistants-instituteurs maternels, environ 1,1 million d'euros sur un budget annuel de 34 millions d'euros. Des discussions sont en cours et vont s'organiser aussi avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

On est tous conscients de l'importance tant pour les travailleurs qui sont dans une incertitude et l'étaient par rapport à leur emploi – il y avait une grande inquiétude – que pour les écoles qui ont particulièrement besoin de centaines de collaborateurs. On avait, avec ces dispositifs-là, fait un double objectif, c'était de remettre à l'emploi des gens éloignés du marché de l'emploi, mais aussi de répondre à des besoins, notamment dans le milieu scolaire, puisque cela concernait plus de 1 000 postes d'assistants administratifs, d'assistants aux

instituteurs maternels, ouvriers polyvalents. Maintenant, ils vont pouvoir disposer d'information bientôt précise sur la pérennisation des postes et leur affectation.

Je vous confirme que le Gouvernement wallon a dégagé les budgets pour en assurer la pérennisation et qu'on travaille à la conversion des postes APE au 1er juillet 2020. Pour ce qui concerne l'affectation des postes en Communauté française, je vous invite à contacter les collègues de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, d'avoir veillé à répondre à une partie des questions que j'avais ajoutées.

Je retiens quelques points d'attention, cependant, sur l'état de la négociation avec la Communauté française.

Madame la Ministre, j'entends bien que la Région wallonne aurait l'impression qu'elle transfère 1,1 million d'euros dans ce dispositif des PTP de l'enseignement vers la Communauté française, ou qu'elle fait don de 1,1 million d'euros. Puis-je rappeler, Madame la Ministre, que la Communauté française fait don chaque année de 6 millions d'euros que la Région wallonne doit à l'ONE ? Si vous entrez dans des négociations, je ne suis pas sûre que la Région wallonne y sera gagnante, si l'on prend tous les dus et les dettes. Je pense surtout que l'important est de se concentrer sur la qualité et la possibilité de continuer à soutenir les écoles. C'est un dispositif où la Région wallonne et la Communauté française sont gagnantes, la Région wallonne parce que le dispositif PTP – maintenant transformé dans une catégorie transitoire d'APE, je vais l'appeler ainsi, si vous me le permettez, pour simplifier – permet vraiment à des personnes parfois éloignées de l'emploi, souvent peu qualifiées, de trouver non seulement un travail, mais un travail de qualité, parce que le retour par rapport aux enfants, par rapport à l'engagement est vraiment valorisant pour les personnes et permet à la Communauté française, qui est aussi gagnante, de pouvoir avoir un encadrement plus important, en particulier en maternelle, c'est-à-dire après l'accueil de la petite enfance, l'endroit de la scolarité où on lutte le plus contre les inégalités et où il est indispensable que l'encadrement soit suffisant ; ce qui était prévu dans le pacte pour un enseignement d'excellence et ce qui est complété avec le dispositif PTP devenu APE.

J'entends aussi de votre intervention – je vais terminer, Monsieur le Président – que tout cela est garanti jusqu'au 31 décembre 2021. J'en conclus que la réforme du dispositif APE sera sur les rails pour le 1er janvier 2022 et que, dans ce cadre-là, nous n'oublierons pas de vous rappeler que l'ensemble de ces postes, devenus APE, devront être sauvegardés, comme

par ailleurs l'ensemble des budgets et des emplois concernés par le dispositif APE.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse, mais surtout pour la décision qui a été prise.

Vous voyez, Madame la Ministre, ce qui m'a motivé à faire de la politique, il y a déjà quelques années, c'est cette faculté de prendre des décisions pour changer le cours des choses.

Au travers de cette décision, non seulement vous permettez à différents employeurs, différents services d'être maintenus et vraiment dans l'intérêt général d'être sauvegardés. Vous permettez à 3 000 personnes de conjuguer leur vie professionnelle et leur futur et cela est important. Je suis rassuré, je suis remotivé à faire de la politique, comme on l'a fait sur le terrain. Je vous remercie chaleureusement en tous les cas pour cette décision.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ERICH DANS
LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en œuvre du plan ERICH dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, vous le savez, les institutions d'accueil et d'hébergement sont, pour une partie d'entre elles, confrontées à la vétusté de leurs infrastructures et doivent bénéficier de moyens pour pouvoir garantir accessibilité, confort, qualité et respect de l'intimité à leurs usagers.

En 2017, le Gouvernement wallon a lancé un vaste programme de rénovation des institutions, à hauteur de 50 millions d'euros, baptisé ERICH, Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés. Il y avait deux types de dossier qui pouvaient être déposés, soit pour une rénovation importante pour améliorer la qualité de vie des bénéficiaires, soit des projets de plus petite envergure de mise en conformité, rénovation des sanitaires ou autres avec ces projets qui sont soutenus via des financements du CRAC et la Wallonie qui intervient pour soutenir réellement ces projets-là.

Dans le cadre de ces plans, plusieurs résidences ont donc eu l'occasion de prévoir une rénovation, d'agrandir ou d'aménager leurs bâtiments.

À ce stade, certains services sont plus avancés que d'autres dans ces rénovations. Certains sont déjà à l'amorce du chantier, d'autres sont dans l'étape des appels d'offres pour pouvoir lancer les travaux. D'autres, par contre, sont en attente de l'approbation du permis.

Peu importe leur situation, la crise COVID-19 a fait son œuvre. Pour certains, le chantier n'a pu débuter, le permis n'est toujours pas approuvé, certaines entreprises étaient fermées ou risquent de mettre la clé sous la porte.

Pour beaucoup d'entre eux, il sera donc difficile de respecter les engagements et les délais prévus dans le projet initialement déposé. Par ailleurs, avec cette crise, les prix des matériaux risquent, dans certains cas, d'augmenter. Tout serait alors beaucoup plus cher, notamment pour les matériaux et pour la main-d'œuvre, et certains risquent de ne pas savoir assumer les surplus sur fonds propres.

Madame la Ministre, envisagez-vous d'aider ces institutions via un nouveau budget qui pourrait être débloqué dans ce cadre ? Je voudrais également savoir si vous comptiez prolonger les délais de réalisation puisqu'il sera, pour beaucoup d'entre eux, difficile d'être dans les clous en raison de cette suspension et qui risque d'avoir un impact d'environ six mois au moins pour certains.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, le fait que la crise COVID ait eu un impact sur le secteur de la construction est évident et, en conséquence, sur la mise en œuvre du programme d'investissement en infrastructures qui nous occupe. Le recul n'est à ce stade pas encore suffisant pour pouvoir l'évaluer et en mesurer pleinement l'incidence. On va d'ailleurs voir combien de temps le secteur de la construction va prendre pour reprendre complètement ses activités.

En termes de fluctuation éventuelle des prix, je ne sais pas prédire ce qui va se passer et comment le marché va se comporter. Je peux en tout cas vous dire qu'en matière de marché public subventionné, cette fluctuation des prix est heureusement encadrée par une base légale parce que, dans une formule contractuelle de révision des prix de soumissions, cette application tient compte des variations à la fois du coût de la main-d'œuvre et du coût des matériaux. Cet indice est donc négatif pour le moment depuis le mois de mars, avec une soumission ouverte en janvier-février de +0,28 %, en mars de -0,69 % et en avril de -1,54 %, ce qui est

plus préjudiciable pour les entrepreneurs que pour nos services, pour tous les marchés en cours d'exécution.

Si l'indice venait à repartir à la hausse, à condition que l'enveloppe réservée soit suffisante, automatiquement, la subvention serait adaptée en fonction du résultat de cette formule, ce qui devrait permettre à la plupart des services d'assumer ce surplus.

Les délais d'exécution des marchés en cours sont régis par la législation sur les marchés publics. Vu les circonstances actuelles, une clause de révision du marché peut être introduite par l'adjudicataire. Dans ce cas, mon administration se basera sur les recommandations édictées par la Région, le 23 mars dernier.

En fait, pour le moment, l'inquiétude ne revient pas uniquement dans les prix.

J'ai envie de vous dire que pour le moment, c'est surtout les délais qui les occupent et c'est cette inquiétude-là par rapport à des retards dans des dossiers de subventionnement, face aux agendas définis dans les différents appels à projets.

Je voudrais donc rassurer les services. Je vais accorder un moratoire des agendas depuis le 18 mars, mais comme je ne connais pas encore la date de fin du confinement et des mesures de l'impact de la crise jusqu'à nouvel ordre, en tout cas, le temps que la crise jusqu'à nouvel ordre, le temps que la crise soit définitivement derrière nous.

Les services vont en être informés dès que nous serons sortis des mesures strictes de confinement lorsque la situation aura pu être évaluée.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses rassurantes.

Il est vrai que les institutions ont eu beaucoup à faire et à gérer, ici, avec la crise et ce stress supplémentaire de se dire que l'on ne sera pas dans les délais, de se demander comment faire pour trouver les financements supplémentaires. Je pense que cette proposition du moratoire est vraiment rassurante et est une bonne solution pour permettre à chacun de continuer d'avancer à son rythme puisque l'on est parfois coincé aussi par l'administration. Quand on rentre le permis d'urbanisme et que l'on sait que l'avis sera remis plus tard que prévu, cela amène des stress indépendants de notre volonté. Merci réellement pour ces réponses rassurantes.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA COOPÉRATIVE « NOTRE AVENIR » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la coopérative « Notre Avenir » ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Ministre, nous avons régulièrement fait le point avec le ministre en charge des Pouvoirs locaux sur la situation des Éditions de L'Avenir et sur le processus de cession initié par Nethys de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête Publifin et de la résolution adoptée, au printemps 2019, par notre Parlement.

Dans le contexte de la gestion calamiteuse de l'ancien conseil d'administration et de l'ancienne direction de Publifin-Nethys et du conflit social qui a suivi, une coopérative « Notre Avenir » a été fondée, afin d'assurer un ancrage local dans l'actionnariat, associant coopérateurs, membres du personnel et lecteurs, et ainsi – je reprends ses mots – participer à la gestion de l'entreprise avec un futur actionnaire en étant présent au sein du Conseil d'administration des Éditions de L'Avenir.

L'AJP – Association des journalistes professionnels – avait relayé cette idée lors des auditions qui ont été tenues au sein de notre Parlement, fin 2018, et la coopérative a été créée fin 2019.

Depuis lors, il est entendu que la coopérative Notre Avenir sera en toute hypothèse impliquée dans la gestion future de ce pôle de presse.

C'est d'ailleurs votre Gouvernement qui a porté cette orientation à travers la DPR et c'est aussi dans le prolongement de celle-ci, un des critères prévus par Nethys, lors de son appel public. C'est un gage important pour permettre de redéployer ce groupe de presse avec un projet mobilisateur pour l'avenir ; les journalistes, membres du personnel, attendent cela depuis longtemps.

Le contexte de la pandémie liée au COVID-19 a aussi des répercussions sur ce dossier. Il a impacté durement l'ensemble du secteur des médias. Il a également impacté le processus de reprise, en rendant plus difficiles les conditions de déploiement de la coopérative, mais celle-ci a néanmoins poursuivi sa campagne de mobilisation pour réunir coopérateurs et moyens financiers. La barre des 1 000 collaborateurs a d'ailleurs été franchie ; il y a quelques jours.

Compte tenu de cette dynamique citoyenne remarquable et compte tenu ; plus largement ; de l'importance de préserver le paysage médiatique dans notre Région, un partenariat de la SOWECSOM avec cette coopérative pourrait être intéressant, sous des formes à définir, afin de renforcer son effet de levier et ainsi, renforcer l'indépendance du projet et son ancrage dans l'économie sociale.

Au-delà de l'augmentation des moyens disponibles pour le projet, la SOWECSOM dispose également d'une expertise en économie sociale. C'est aussi un élément porteur. J'avais évoqué cette opportunité, il y a 15 jours, avec votre collègue, mais elle relève évidemment de vos compétences ; c'est donc assez naturellement que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Cette coopérative fait, à mon sens, incontestablement partie, dans son essence même, de l'économie sociale et du modèle coopératif, puisque la finalité est clairement le service à la collectivité et non le profit.

L'autonomie de gestion est clairement une clé de voûte du modèle autant que la volonté d'un processus de décision démocratique. La primauté est bien sûr donnée aux personnes et au travail sur le capital. Tel pourrait aussi être le cas du journal lui-même.

Dès lors, Madame la Ministre, j'en viens à mes questions.

Pouvez-vous partager l'intérêt de principe pour un tel partenariat de la SOWECSOM qui viendrait ainsi renforcer et donner un effet de levier à la coopération Notre Avenir ? La SOWECSOM peut-elle dès lors être ouverte à examiner les formules envisageables pour avancer en ce sens ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, comme beaucoup d'entre vous, j'essaie d'être particulièrement attentive à cette situation des Éditions de L'Avenir et surtout de ses travailleurs. La dynamique citoyenne qui a été enclenchée pour soutenir la coopérative Notre Avenir s'inscrit tout à fait dans les priorités toujours plus prégnantes des citoyens en matière d'ancrage local, d'affectation des bénéfices à des projets sociétaux et aux travailleurs plutôt qu'à la rentabilité du capital, au seul bénéfice des actionnaires, de la participation démocratique et citoyenne à la gestion d'une entreprise. Par ailleurs, elle s'assure d'une diversification un peu plus grande du paysage de notre presse.

Ces principes structurants en économie sociale prennent en outre une importance particulière en cette période de crise sanitaire et économique qui témoigne

encore une fois de la grande résilience de l'économie sociale – il faudra s'en souvenir.

La société coopérative dont vous parlez a été créée le 25 octobre 2019 par 10 fondateurs et fondatrices, avec un apport de 10 500 euros. Mille citoyens ont rejoint la coopérative depuis lors. Je me réjouis de l'orientation prise par « Notre Avenir » et de la volonté des coopérateurs, que ce soit les travailleurs de l'entreprise – on en avait rencontré deux –, des lecteurs ou des citoyens, de s'inscrire dans une préservation du patrimoine médiatique wallon.

Pour ce qui concerne l'intervention potentielle de la SOWECSOM dans le projet de « Notre Avenir » avec une prise de participation dans la gestion de l'entreprise qui rachèterait les Éditions de L'Avenir, il faut que la coopérative monte un dossier qu'elle soumettra au conseil d'administration de la SOWECSOM.

La coopérative, pour le moment, est accompagnée et suivie par l'ASBL Propage, une agence-conseil, pour essayer d'identifier les orientations à prendre, construire le projet et essayer de rechercher les pistes de financement nécessaires. Des contacts ont été pris avec la SOWECSOM, d'autres pourraient l'être aussi avec la SRIW et la SOWALFIN.

Pour le moment, le point d'attention principal réside dans l'éligibilité potentielle du projet au financement de la SOWECSOM, parce que la coopérative n'a pas d'activité économique et ne génère aucun revenu, mais elle fonctionne, d'après ses statuts, comme une holding qui a été créée pour permettre le rachat d'actions de la société anonyme Vers l'Avenir et participer à la gestion de l'entreprise.

Il faut savoir aussi que le montant maximum de l'intervention en capital Brasero est de 200 000 euros, donc 1 euro pour la SOWECSOM pour 1 euro des coopérateurs. Cela ne suffirait visiblement pas à rencontrer les besoins en termes d'investissement de « Notre Avenir ». Il faut trouver, le cas échéant, d'autres pistes de financement que ce dispositif-là. Pour ce faire, la coopérative doit construire un projet solide à défendre devant le CA de la SOWECSOM, tout en poursuivant le travail en cours de création d'activité s'inscrivant dans l'écosystème des médias en matière d'information du grand public, d'animation de sa communauté de lecteurs et de couverture de la vie politique comme de l'actualité locale qui constitue son ADN et explique l'implication historique des pouvoirs publics dans les Éditions de L'Avenir.

Il s'agit aussi de s'assurer, si l'option de participation de la coopérative au capital de la société qui rachèterait les Éditions se confirme, que cette participation soit suffisante pour exercer le contrôle souhaité et la capacité d'orienter la stratégie de l'entreprise au côté de l'actionnaire majoritaire.

Pour conclure, il convient encore de préciser que la coopérative en question envisage également d'analyser la piste de la création d'une fondation qui permettrait de sécuriser le capital des Éditions dans le cadre d'un nouveau modèle économique innovant dans le secteur de la presse belge à profit social et d'utilité publique plutôt que lucratif. Ce projet pourrait aussi être défendu devant le conseil d'administration de la SOWECSOM notamment.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre d'abord pour l'enthousiasme qu'elle a exprimé à l'égard de ce projet de la coopérative Notre Avenir et, à côté de cela, pour les informations qu'elle a bien voulu partager ici.

La coopérative fait clairement partie de la solution. La Région, à travers la SOWECSOM, mais aussi potentiellement à travers d'autres outils financiers, peut également faire partie de la solution, c'est en tout cas notre conviction.

Il y a évidemment un travail à mener et l'option de la fondation qui est récemment apparue est également une option qui fait partie des formules qui doivent être examinées. Il y a là un travail à poursuivre dans les toutes prochaines semaines. Le concours de la Région, à travers la SOWECSOM, à travers ces autres outils, peut être un soutien précieux pour aboutir à l'objectif voulu, à savoir pérenniser et redéployer ce type de presse très utile pour la diversité de notre paysage et pour la liberté de la presse.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES CRITÈRES DE TEST DANS LE CADRE DU
SUIVI DE CONTACT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les critères de test dans le cadre du suivi de contact ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, comme à mon habitude, j'avais essayé de rassembler le suivi des contacts avec les tests. Ici, on va essentiellement parler des tests. On fera le suivi des contacts par la suite.

Ce 20 mai, Sciensano a modifié les critères de test dans les différents types de personnes. Ils ont

notamment ouvert la possibilité de tester les personnes qui ont eu un contact à haut risque et qui travaillent avec des personnes fragiles. Il n'est toujours pas possible de tester toutes les personnes qui ont été en contact à haut risque avec une personne confirmée COVID.

Or, dans le cadre du suivi des contacts, que nous allons aborder par la suite, nous savons que certaines personnes omettent de donner des renseignements, de peur d'être mises en quarantaine sans être testées.

Pouvez-vous expliquer pourquoi toute personne contactée dans le cadre du suivi des contacts ne peut pas être testée ?

À ce jour, aucune stratégie n'a encore vu le jour concernant la détection d'un foyer épidémique. Plusieurs épistémologistes faisaient remarquer qu'il y avait un manque par rapport à cette stratégie collective. Pouvez-vous expliquer cette absence de stratégie collective dans les détections d'un foyer épidémique ?

Concernant le suivi des contacts, nous avons une connaissance parcellaire des résultats de ce suivi. Quelles statistiques de ce travail de suivi des contacts sont actuellement disponibles ? Combien de personnes contactées par jour ? Combien de personnes détectées après un suivi des contacts ? Quels sont les lieux de contamination ? Toutes des données qui pourraient permettre d'avoir une stratégie plus ciblée en cas de nouveau pic épidémique seraient intéressantes d'avoir.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je peux vous dire que les critères ont évolué ces derniers jours. Entre le moment où la réponse à votre question a été rédigée et aujourd'hui, il y a eu du changement. Je vais donc essayer de l'actualiser.

Effectivement, les constats que vous posez étaient les bons. C'est une remarque que nous avons évoquée plusieurs fois en Conférence interministérielle Santé en demandant qu'on ait une nouvelle stratégie, notamment parce que depuis le début des réflexions, nous avons attiré l'attention sur la question de la quarantaine qui pouvait être dissuasive. On a peur que, telle qu'elle était proposée, elle n'incite pas les gens à dire le nombre de personnes avec qui elles sont entrées en contact. On a proposé, notamment, que l'on puisse tester les personnes qui étaient à haut risque – parce que cela nous semblait moins logique qu'on dise que, dans les entreprises, on peut tester si les travailleurs sont d'accord et s'ils le souhaitent, par contre, qu'on ne puisse pas le faire alors qu'on a été en contact plus de 15 minutes à moins de 1,5 mètre avec quelqu'un qui était positif. On a d'abord demandé – et on a été entendu – que ces personnes puissent être testées.

Puis, on a regardé avec les scientifiques, l'Oracle, le RMG s'est réuni un certain nombre de fois pour envisager une nouvelle stratégie.

Je vous avoue que ce n'est vraiment pas simple au sens où les avis sont relativement divergents. Si l'on est négatif, cela ne veut pas dire qu'on n'est pas positif et cela ne veut pas dire non plus que le délai d'incubation ne commence pas à courir et qu'à un moment donné la maladie va apparaître.

Pour l'accord qui est intervenu notamment en CIM santé et chez la Première ministre, puisque l'on a eu une réunion ce week-end en comité de concertation avec les entités fédérées et les différents ministres de la Santé et les Ministres-Présidents. C'est de se mettre d'accord sur un nouveau canevas, que je vous transmettrai ainsi qu'au président de la commission de manière écrite pour que vous ayez toutes les informations précises parce qu'il restait des modalités pratiques. Prenait-on en considération le jour de l'infection ou pas ?

En résumé, l'on doit retenir : un, on va tester les personnes à haut risque ; deux, si l'on est négatif, on va retester quelques jours après pour voir quel est le résultat et raccourcir le délai de quarantaine. Même si l'on va informer la personne en disant : attention, parce que même si vous êtes négatif, ce n'est pas un blanc-seing. Cela ne veut pas dire que dans 10 à 14 jours vous n'allez pas avoir des symptômes de la maladie. Donc d'appeler quand même à une extrême prudence pour eux. Le message avec le *tracing* qui est organisé, les messages des médecins généralistes, et cetera, vont passer pour que ces personnes sachent qu'elles doivent elles-mêmes redoubler de prudence et que potentiellement la maladie peut se réveiller. Mais si elles souhaitent, elles pourront reprendre le travail ou une activité pour ne pas devoir en quarantaine. On espère qu'avec des dispositifs de tests suffisants comme c'est le cas, cela va aussi rassurer et faire en sorte que les personnes donnent tous les noms des contacts avec qui elles auraient été en contact une fois que l'on sait qu'elles sont positives.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Je vous remercie Madame la Ministre, pour vos réponses.

On sait bien que les stratégies peuvent être modifiées assez rapidement. C'est pour cela que tous les 15 jours, c'est intéressant d'avoir ce débat-là pour voir un peu les avancées.

Les deux choses sur lesquelles vous n'avez pas répondu, mais qui je pense important de voir un peu. C'est par rapport aux stratégies collectives. On sait qu'il y a des stratégies qui sont mises au sein des écoles ou des milieux d'accueil. Il y a de manière beaucoup plus collective, donc je veux dire tous les lieux de travail. Il faut remettre un peu l'importance aussi de toute la médecine du travail. Les médecins du travail qui

peuvent faire « cette prévention », mais aussi être proactifs quand il y a des foyers. On voit que dans...

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je peux, Monsieur le Président ? J'avais oublié de répondre à une partie de la question comme j'y suis allée un peu en freestyle pour la première partie de la question.

Le suivi des contacts dans les collectivités résidentielles, mais aussi les collectivités comme les écoles, les entreprises, et cetera, a été mis en place. Le principe appliqué pour les collectivités est que le suivi des contacts à l'intérieur de la collectivité est assuré par le référent médical. Ce sont donc les médecins référents de ces institutions qui sont en charge de l'identification, de la prise en charge des contacts au sein de l'institution et la mise en place éventuelle de mesures de réorganisation.

Pour le moment, sur l'ensemble du pays, 98 % des laboratoires, plus de 90 % des hôpitaux et de plus de 60 % des médecins généralistes envoient des déclarations des cas suspects et de demandes de laboratoire via des formulaires électroniques.

Pour ceux où l'information est correcte, 45 à 50 % des cas index sont suivis le jour même de la demande de *tracing*. Pour les cas contacts, 60 % des contacts sont joints le jour même avec un entretien réalisé avec succès. Un tiers des contacts sont des cohabitants souvent déjà mis en quarantaine. Et 20 à 25 % des contacts sont déjà symptomatiques, 22 était le chiffre de ce week-end exactement au moment de l'entretien.

En ce qui concerne la Wallonie, selon le dernier rapport du 31 mai, lors des dernières 24 heures, il y a eu 50 appels qui ont été passés, dont 23 cas index. Trois collectivités ont été informées. Douze contacts à haut risque ont été identifiés.

Je voudrais vous rassurer parce qu'un suivi, un processus d'amélioration était en passe de l'être. Notamment au suivi quotidien de l'évaluation avec l'évolution du dispositif à différents niveaux. Au sein de différents groupes de travail. À la tenue aussi de concertations régulières. Si la stratégie change, les médecins généralistes doivent être informés, consultés et les membres aussi du consortium de mon cabinet pour l'envisager.

Sur la stratégie *outbreak*, qui est de déconfinement, ce qui est une des questions que vous avez posées, on a demandé aussi qu'il y ait une information qui soit identique et qui soit donnée. Par exemple, sur toutes les structures d'hébergement, si à l'avenir ils devaient, c'était l'objet de vos questions, je crois, avoir un cas positif, quelle est la réaction ? De ce point de vue là, on a envoyé les données de Sciensano qui sont assez

identiques selon que ce soit une structure d'hébergement ou que ce soit une entreprise. Selon les cas, ils ont sérié une stratégie avec un *testing* et une réaction portée à la connaissance des différentes directions pour qu'elles sachent comment réagir.

J'imagine que les directions elles-mêmes le répercutent au niveau de leurs organisations syndicales, le cas échéant, pour que tous les travailleurs puissent être informés – comme dans les écoles et les crèches – et qu'elles sachent comment réagir s'il devait y avoir un cas suspect. Dans les maisons de repos, les gens savent comment cela fonctionne, mais pour la Communauté française, notamment dans les IPPJ et dans les structures de santé mentale, les personnes doivent également être informées.

Je suis désolée pour la réponse un peu décousue.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions.

La médecine du travail, la médecine scolaire et les médecins qui travaillent dans les collectivités ont un rôle important. On va commencer à rassembler nombre de personnes, que ce soit dans les collectivités, au travail ou ailleurs. Dans les autres pays, des foyers ont été déterminés dans certains endroits. Il est donc important d'avoir des stratégies dans tous ces endroits. Je suis assez satisfait que cette réflexion soit bien avancée par rapport à cela.

Par rapport aux statistiques de ce suivi des contacts, il y a toute la question sur la base de données sur laquelle on reviendra. S'il y a des données anonymisées qui peuvent ressortir et indiquer des lieux de contamination, elles sont intéressantes afin de permettre aux chercheurs de faire des stratégies beaucoup plus ciblées en cas de nouveau pic épidémique. Si l'on peut avoir ces données de manière transparente pour tout le monde, cela pourrait être intéressant pour tous et toutes.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MISE EN PLACE DU MODÈLE TUBBE
DANS LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS
(MRS) »**

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES SUITES DE LA RENCONTRE ORGANISÉE
AVEC LE SECTEUR DES MAISONS DE REPOS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Heyvaert, sur « la mise en place du modèle Tubbe dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Kapompole, sur « les suites de la rencontre organisée avec le secteur des maisons de repos ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, le 24 janvier 2020, vous annonciez dégager un budget pour élargir le modèle Tubbe initié par la Fondation Roi Baudouin. Cela permettait à 45 maisons de repos de pouvoir introduire une demande pour participer à ces projets pilotes. Les candidatures devaient être rentrées pour le 6 avril.

Cette conception de gestion est axée sur le bien-être des résidents. Ce modèle permet notamment d'impliquer les résidents en les associant aux prises de décisions pour faire de la maison de repos un lieu de vie agréable.

Nous connaissons tous la situation vécue ces derniers mois.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire le nombre de candidatures qui ont été rentrées ? Avez-vous postposé le délai pour pouvoir rentrer les candidatures ?

Le modèle a été confronté à la crise. Pour certaines maisons de repos qui l'utilisent depuis un certain temps, il a permis de passer la crise de manière plus collective et de manière moins violente. Pour d'autres, qui commençaient seulement à rentrer dans le modèle, il a été beaucoup plus difficile de le maintenir.

Avez-vous pu réaliser une analyse de ce modèle de gestion afin de vérifier s'il a permis aux maisons de repos qui l'utilisent d'être plus résilientes et démocratiques face à la crise ?

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, je voulais refaire le point sur la réunion avec les représentants du secteur des maisons de repos depuis le déclenchement de la crise sanitaire.

Quelle est la situation dans les maisons de repos ? Même si elle revient peu à peu au calme, elle reste néanmoins très sensible.

Je lisais encore ce matin une sortie de MSF, Médecins sans frontières, qui s'inquiète toujours pour les maisons de repos et qui demande une meilleure coordination entre acteurs régionaux et des instructions claires et réalistes pour les maisons de repos.

Avez-vous des éléments sur le travail de coordination que vous menez ?

Comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises, le *testing* reste l'outil essentiel et primordial. Malheureusement, nous dépendons toujours de l'accord du Fédéral. Qu'en est-il en termes de conclusions par rapport à la rencontre que vous avez eue avec le secteur ?

Qu'en est-il au niveau du Fédéral pour de nouvelles demandes de *testing* formulées pour les maisons de repos ?

M. le Président. - Les collègues, MM. Desquesnes et Mugemangango, n'étant pas présents, je propose à Mme la Ministre de répondre, en ce compris, le cas échéant, si elle le souhaite, aux questions non posées.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame et Monsieur les députés, je pense que ce sont des questions qui sont éminemment importantes et qui en fait me sont énormément posées sur les réseaux sociaux, par mails, et cetera. Je pense que c'est bien que je puisse faire le point également.

À l'issue d'une évaluation positive de l'expérimentation du modèle Tubbe, il y avait trois projets pilotes et 250 000 euros qui avaient été dégagés pour élargir le modèle en se disant qu'on va l'élargir à 45 maisons de repos. À titre personnel, je suis conquise par ce type de dispositif. Je ne vais pas jurer que par le modèle Tubbe, mais sur la philosophie même, je me dis que ce sont vraiment des projets qui correspondent vraiment à l'attente et à l'image qu'on peut avoir d'une maison de repos au sens où c'est la continuité de la maison. C'est une maison où chacun a quelque chose à dire, a son mot à dire et construit ensemble et dit ce qu'il a envie pour son bien-être, le bien-être des autres. Cela se fait de manière beaucoup plus participative. J'ai

vraiment été particulièrement séduite, notamment de la rencontre que j'ai pu faire avec les travailleurs et les travailleuses à Moresnet et aussi des résidents dont je parle peu, mais qui sont souvent extrêmement importants. Je serai d'ailleurs attentive dans mes réponses à les inclure automatiquement dans celles-ci.

Les candidatures, je les ai postposées vu la situation. Je ne pourrai pas légitimement demander à toutes les maisons de repos de me répondre pour le 6 avril. Je les ai postposées au 16 juin. Je vous répondrai après cette date-là – j'imagine que vous le noterez – pour vous dire le nombre de projets de maisons de repos. Cela dit, quand j'y suis allée pour l'annoncer, avec la Fondation Roi Baudouin, il y avait 150 maisons de repos présentes. Cela démontre l'intérêt aussi qu'ils ont et qu'ils portent sur des mutations, des changements de comportement, de travail, vers ce type de dispositif.

Aucune analyse de ce modèle de gestion n'a encore été réalisée dans le contexte de la crise COVID, mais la Fondation Roi Baudouin a l'intention de programmer, quand évidemment la situation sanitaire le permettra, de demander aux résidents, aux professionnels et aux directions de consacrer du temps à cette évaluation. Il y a des témoignages qui montrent déjà que l'approche Tubbe a permis aux maisons de repos qui l'utilisent d'être plus résilientes face à la crise du COVID. Si l'on prend la résidence Regina à Moresnet qui était une des trois concernées par le projet Tubbe actuel, les éléments de l'entretien de la direction des aînés de l'AViQ a eu une conversation avec sa directrice. Selon la direction, l'approche a, à son estime, aidé l'institution à faire face au virus avec plus de sérénité, de solidarité et d'entraide. Cet élan de solidarité a permis à l'institution de maintenir un taux d'absentéisme très bas et de trouver des solutions pour compenser les besoins relationnels et affectifs des résidents à la suite des règles strictes imposées et qui ne correspondaient pas à la philosophie Tubbe, notamment sur l'interdiction des visites.

Parmi les initiatives qui ont été mises en place, les professionnels de la résidence ont axé leurs pratiques sur le bien-être et la communication, ce qui a permis de maintenir une qualité de vie au sein de l'institution, de diminuer le sentiment de tristesse des résidents et de limiter les risques d'apparition du syndrome de glissement. Bien que, c'est quand même important, cette résidence n'a pas été touchée par le COVID, cela peut évidemment avoir un impact, puisqu'on ne sait pas, si le virus était rentré, comment on aurait réagi, mais en tout cas concernant la rencontre vous évoquez, Madame Kapompole, que j'ai eue le 25 mai dernier, j'ai effectivement réuni, lors d'une table ronde virtuelle, les acteurs du secteur des maisons de repos et de soins, les fédérations professionnelles, des médecins généralistes, éthiciens, gériatres, coordinateurs et conseillers, mais aussi la LUSS, des représentants des usagers des soins de santé, Respect Seniors aussi pour parler des résidents eux-mêmes, des membres de mon cabinet et évidemment l'AViQ. Mon objectif était d'écouter des

acteurs et de débattre avec eux de leur expérience au cœur de la crise, tant à propos de ce qui a bien fonctionné que de ce qui n'a pas bien fonctionné, en se disant que l'on est encore finalement au cœur de la crise ou en tout cas on ressent encore les effets de la crise, même s'ils ont sorti la tête hors de l'eau et, par contre, de pouvoir se dire comment on va aborder la suite puisqu'il y a une grosse demande parfois de citoyens pour venir rendre visite. Comment déconfiner-t-on ? Continue-t-on finalement à faire une sorte de parallélisme avec le déconfinement dans la société ou le gère-t-on avec beaucoup plus d'attention, eu égard au drame et à la gravité de la situation une fois que la maladie rentre dans une structure comme celle-là, dans une structure confinée avec des personnes âgées ?

Un intervenant a rappelé que les résidents ont aussi le droit de courir le risque du déconfinement. Comment contenir ce risque ? Ce risque peut réagir sur toute une collectivité. Il faut trouver l'équilibre entre le fait d'une personne seule qui dit : « mais moi finalement je n'ai rien à perdre et donc si je meurs, je suis âgée, je veux prendre le risque de pouvoir potentiellement contracter le COVID ». Le problème évidemment, c'est tout l'impact que cela peut avoir au sein d'une collectivité.

Les fédérations ont mis en avant une dualité que l'on a également constatée, c'est que les maisons de repos ont tout vécu : elles ont été marquées, elles ont développé une forme de résilience collective et, d'autre part, les maisons restent dans leur bulle, elles n'ont pas connu des cas et elles n'ont pas connu de maladies et elles craignent d'ouvrir leurs portes. Ce sont deux situations complètement différentes, mais quelque part avec la même angoisse pour des raisons différentes. Les fédérations ont été unanimes pour dire que des tests continuent à être effectués dans les établissements pour permettre de gérer la situation au minimum pour tous les mouvements, c'est-à-dire pour les résidents qui rentrent, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils reviennent d'une absence de plusieurs jours. On sait aussi que certains ont souhaité reprendre leurs parents ou certains ont souhaité quitter momentanément la maison de repos ; c'est leur droit évidemment. Cela veut dire que quand ils reviendront, ils devront être testés et avoir une nouvelle période à ce stade de confinement de 14 jours pour être sûrs de ne pas contaminer d'autres personnes et tous les membres du personnel, surtout à l'aube de vacances d'été. Je pense qu'il faut que l'on anticipe et l'engagement plus important soit d'étudiants soit de remplaçants, et cela existe toujours.

Le secteur a besoin de lignes précises, de circuits clairement identifiés. Les médecins ont partagé un point de vue moins enthousiaste sur les tests en maison de repos et maison de repos et de soins, même à l'entrée, parce qu'il reste beaucoup d'incertitude sur beaucoup de choses. La sensibilité des tests n'est pas acquise et on connaît la limite des tests, et on l'a vécu concrètement avec des gens qui ont été testés négatifs et qui étaient des faux négatifs, que ce soit les résidents ou parmi les

membres du personnel. La question reste entière pour les asymptomatiques qui sont de potentiels foyers d'épidémie. On ne rappellera donc jamais assez que le respect des gestes barrières, de la distanciation physique, des règles d'hygiène, le port systématique du masque pour tout membre du personnel reste notre meilleure arme au quotidien.

Des situations contrastées quant à la présence ou pas des médecins généralistes pendant la crise, on s'y était rapporté, généralement, pas de médecin généraliste. Le meilleur a côtoyé le pire et il conviendra d'améliorer la coordination entre les médecins coordinateurs, les médecins généralistes, mais aussi les hôpitaux ; c'étaient finalement des points que l'on avait notés quand on avait travaillé sur les réseaux hospitaliers. Je suis sensible à cette notion de continuum de soins. On se dote de réseaux hospitaliers locaux, régionaux et je pense que c'est à ce niveau que des liens doivent d'établir automatiquement, que des protocoles d'urgence doivent être écrits. La formation en hygiène a été constatée défaillante chez certains professionnels. Les hygiénistes n'ont pas toujours été au rendez-vous non plus des maisons de repos. Les faiblesses du travail en silo se sont manifestées en cette période de crise.

On doit aussi apporter une attention à la souffrance physique et morale des soignants qui ont vécu de multiples deuils, qui ont accompagné la souffrance. On doit leur apporter une aide à la fois pour les résidents et leur donner la parole, s'ils le souhaitent, sur des faillies qui s'interrogent et qui manifestent leur incompréhension et des inquiétudes, puisqu'ils ne sont plus présents dans les établissements.

Les actions du Gouvernement en termes de soutien à la santé mentale ont pour ambition d'apporter cette aide.

J'ai aussi abordé la question d'une nouvelle étape dans le déconfinement en termes d'organisation, timing, analyse du risque, d'impacts d'une crise sanitaire du confinement – la balance entre mourir du COVID ou mourir d'autre chose, puisque l'on serait privé de contacts réguliers avec ses proches. Les experts m'ont partagé leur souhait de poursuivre le déconfinement, même si c'est progressif.

Pour la réponse à la question de M. Desquesnes relative au *testing* en maison de repos, les maisons de repos rouvrent progressivement leurs portes, chacune à leur rythme, parce que l'on a connu des situations vraiment très contrastées dans les maisons de repos. J'ai participé au premier webinaire, c'est un échange entre les directions des établissements, qui était consacré au retour d'expérience des visites encadrées. Il y avait 140 maisons de repos qui ont participé et on avait pris 4 maisons de repos qui avaient vécu des situations contrastées pour expliquer quelles étaient les possibilités, comment elles avaient été créatives pour réorganiser les visites, leurs craintes.

Chacune a pu du coup réagir pour expliquer quelle était leur réalité et échanger les pratiques qui, parfois, sortaient un peu des clous, mais qui correspondaient à la philosophie de la circulaire.

Elles nous ont exprimé le bonheur des retrouvailles, la joie que cela procure aux résidents et aux visiteurs, mais aussi – j'en suis pleinement consciente – la difficulté de n'avoir des contacts parfois que derrière une vitre ou en tout cas à bonne distance, sans contact, dès lors une frustration, et parfois, pour des personnes désorientées, de l'incompréhension.

Nous devons encore tenir avec ces règles qui semblent porter leurs fruits, parce qu'il ne m'est pas revenu de reprise de foyer épidémique à cause de ces visites encadrées.

Nous réfléchissons toutefois avec mon cabinet, l'AViQ et les fédérations à assouplir légèrement les conditions des visites encadrées, mais toujours dans cette même philosophie qui a conduit nos travaux, c'est-à-dire sans rien imposer, mais en identifiant un cadre structurant et soutenant.

Je ne peux pas prévoir une situation pour les 602 maisons de repos en fonction de leur situation, mais on peut fixer le cadre. Chacune, en fonction de sa réalité, de la volonté des résidents aussi parfois qui demandent à être protégés encore, de trouver des solutions petit à petit.

L'objectif est de continuer très progressivement le déconfinement dans le respect des directives du Conseil national de sécurité adaptées à un milieu de vie collective.

Depuis le 18 mai, les pédicures et les coiffeurs sont également autorisés à revenir dans les maisons de repos. Nous avons arrêté des conditions précises pour éviter des reprises d'épidémie et permettre aux équipes de maintenir leur organisation. La direction arrête avec le prestataire la date de la mise en place des rendez-vous. Les soins ne s'effectuent pas au sein de la chambre, sauf circonstances particulières liées à la situation du résident, mais dans un local qui permet une bonne ventilation. Il est souhaitable que tous les soins de pédicurie soient effectués le même jour pour les résidents de la maison de repos, espacés de 15 minutes permettant la ventilation, la désinfection des surfaces et du matériel entre chaque résident.

En ce qui concerne le coiffeur, il reçoit dans un local aménagé un seul résident à la fois. Il change de cape, il y a des systèmes de sécurité particuliers qui sont organisés.

Pour les kinés et les logos indépendants, ils sont aussi autorisés à revenir dans les établissements pour des soins aigus, comme chroniques ou d'entretien. Il appartient à ces prestataires d'apporter les protections individuelles adaptées en fonction du lieu de prestation,

unité COVID ou pas, et dans le respect des procédures d'hygiène établies par l'établissement.

Tout ce que nous mettons en place, toutes les mesures que nous imposons participent à éviter le second rebond que nous redoutons tous. Nous ne rappellerons jamais assez qu'il faut maintenir un niveau élevé de vigilance, particulièrement dans ces structures-là.

S'il est acquis qu'il n'y aura pas de nouvelle vague généralisée de *testing* – on en a parlé il y a 15 jours – dans ces établissements, je défends le besoin des maisons d'être assurées que les retours de membres du personnel ou de résidents, qu'ils soient nouveaux ou pas, fassent l'objet de tests à la carte. À ce jour, par l'intermédiaire de l'AViQ et en bonne collaboration avec le Fédéral, nous avons organisé, en quelques jours, le *testing* de deux établissements où des foyers épidémiques avaient été – je ne sais pas si je dois dire – suspectés.

Quant aux tests sérologiques, nous sommes tenus par les consignes de Sciensano et, dans la dernière version de sa communication sur la définition de cas mise à jour ce 27 mai 2020, des groupes cibles pour bénéficier d'un test sérologique sont clairement identifiés.

Sachez enfin qu'avec mes collègues des autres entités fédérées, nous réclamons l'extension du *testing* au sein de la Conférence interministérielle Santé.

Au niveau du rebond, il faut savoir qu'au niveau des maisons de repos comme au niveau des centres d'hébergement agréés ou qui sont liés par une convention avec l'AViQ, un système d'alerte avec une déclaration obligatoire quotidienne, on maintient et l'on demande à toutes les institutions de bien continuer le monitoring, parce que c'est vraiment un système d'alerte qui va nous permettre, le cas échéant – j'espère que non –, de voir s'il y a un problème qui se révèle dans une des maisons de repos – cela peut être aussi dans les structures pour personnes handicapées ou de santé mentale – qui permet de détecter l'apparition de nouveau cluster et d'identifier éventuellement des problèmes dans des institutions ou de les résoudre avec l'appui des gouverneurs qui continuent à être impliqués – que je remercie vraiment chaleureusement pour leur implication – et les autorités locales, si nécessaire.

Dans la phase actuelle, avec l'expertise acquise par les institutions et les effets du confinement, l'épidémie est, comme ailleurs, en déclin.

Comme vous le soulignez, des mesures qui vont entraîner des contacts extérieurs commencent à être prises, raison pour laquelle le suivi des contacts des résidents est aussi réalisé.

Des questions restent encore en suspens, comme l'identification des collectivités qui seront intégrées,

dans le futur, par les médecins généralistes, les hôpitaux et les centres de tri.

Pour aborder à présent l'impact de la crise sur les effectifs dans les maisons de repos, c'est une préoccupation qu'il ne faut pas négliger.

Il m'est difficile, à ce jour, d'avoir une vue d'ensemble de la situation des 40 000 personnes qui travaillent dans le secteur. Je vais solliciter l'apport des fédérations professionnelles pour analyser le problème. La situation est certes particulière, mais elle ne peut à elle seule diriger nos réflexions.

Je tiens à préciser que la norme en personnel est calculée sur la capacité agréée des établissements, quel que soit leur taux d'occupation. Le personnel est là, même s'il y a 11 % en moyenne de résidents en moins, le nombre de personnels doit rester comme s'il y avait une occupation de 100 %.

De nouvelles entrées dans nos maisons de repos, il y en aura aussi ; il y en a eu et il y en aura encore. Sans doute pas au rythme habituel, je suis bien consciente qu'il faudra plusieurs mois, il faudra un certain temps, peut-être plusieurs années, au secteur pour commencer à retrouver une certaine stabilité.

En ce qui concerne le financement des établissements, je peux vous confirmer que le Gouvernement wallon a pris les mesures assez tôt pour maintenir les financements publics, malgré notamment la chute du taux d'occupation des lits liée aux décès survenus pendant la crise. Concrètement, les établissements se sont vu accorder la possibilité de facturer les forfaits de séjour financés par la Région sur base de leur occupation réelle de 2019, même si ces journées-là n'ont pas pu être correctement réalisées en 2020 à cause de la crise sanitaire.

De la même manière, l'impact de la crise se verra neutralisé dans le cadre du calcul du montant proprement dit des forfaits facturables.

Ces mesures fortes ont précisément pour objectif de contribuer au maintien de l'emploi du personnel existant, y compris au sein des structures fortement touchées par la crise, en garantissant aux gestionnaires un niveau de financement public équivalent à leur niveau de financement habituel.

En plus de ces mesures, le Gouvernement a également décidé d'accorder, vous le savez, 650 euros par lit agréé, aux établissements en Wallonie, en tout cas, afin de leur permettre de compenser notamment la perte de la quote-part bénéficiaire.

Le Gouvernement a également décidé de renforcer, à grande échelle et dès aujourd'hui, le soutien psychologique à la population, aux professionnels et aux personnes confinées en institutions. Sur ma proposition, le Gouvernement a pris une série de mesures, le 22 avril

dernier, pour augmenter sensiblement les moyens de la santé mentale en Wallonie, dans le cadre de la crise COVID-19.

Le sujet des normes en personnel dans les maisons de repos mérite une approche, d'une part plus nuancée, qui va au-delà de la dualité de ce qui est financé dans le cadre du forfait à des fins de carrière et du troisième volet versus le financement sur fonds propres et, d'autre part, plus pérenne qu'une réponse immédiate à une crise sans précédent que les établissements ont vécu de manière vraiment très contrastée.

Il y a aussi d'autres financements accessibles aux établissements. Je pense à des dispositifs d'aide à l'emploi, des APE, Maribel, Activa, PTP, Impulsion, qui sont accessibles à tous les secteurs, excepté les APE pour les secteurs privé et commercial. Ce serait aussi ne pas tenir compte de la présence des stagiaires qui font partie du personnel, mais qui ne sont pas rémunérés pour autant.

Réfléchir à une révision des normes d'encadrement ne sera pas sans réfléchir à son adéquation avec la norme de financement du personnel, car la question qui a été présentée, lors des questions que vous n'avez pas entendues, sous l'angle du manque de personnel doit également être appréhendée dans une réflexion plus globale sur l'organisation générale et les partenariats à établir.

Des travaux avec les établissements et les fédérations ont déjà été entamés avec mon cabinet et l'AViQ, d'ailleurs, avant que la crise n'y mette un frein. Vous comprendrez donc que l'approche d'une révision de l'encadrement en maison de repos et maison de repos et de soins nécessitera de tenir compte, bien évidemment, de la crise que nous venons de traverser, mais aussi de se projeter bien au-delà.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Monsieur le Président, si vous le permettez, je sais que je n'étais pas prévue à l'ordre du jour, mais je trouve quand même un peu délicat de répondre à des questions alors que les auteurs ne sont pas présents. M. Mugemangango avait envoyé une demande écrite en demandant que ses questions soient reportées.

Quand on a envoyé les questions, on ne connaissait pas le nouvel horaire des commissions. En plus, vous avez répondu et on n'a pas la possibilité de répliquer. Je trouve qu'il y a un petit malaise, là. J'ai l'impression que par rapport à la façon dont le débat se déroule Je ne sais pas si ce cas de figure s'est déjà présenté et si l'on peut trouver une solution, mais je trouve cela un peu embêtant.

M. le Président. - J'ai effectivement bien reçu la demande de M. Mugemangango de reporter ses questions en fin de commission, mais je ne puis réglementairement les reporter qu'en fin de thématique, raison pour laquelle nous avons abordé les questions 8 et 7 successivement dans un ordre inversé, pour permettre à celles et ceux qui ne sont pas présents de nous rejoindre pour poser leur question. Malheureusement, ils ne nous ont pas rejoints. Dès lors, nous devons avancer, tel est le règlement.

Je ne suis non plus responsable du fait que les commissions se tiennent simultanément aujourd'hui. Vous connaissez la situation aussi bien que moi. Je ne peux que respecter et suivre le règlement. J'ai consulté le secrétaire qui a lui-même consulté les services pour savoir comment nous devons opérer. Il m'a signalé que c'est de la sorte dont nous devons opérer.

Ceci dit, Mme la Ministre a abordé quelques points dans sa réponse des questions qui n'ont pas été posées. Dès lors, c'était une manière ainsi de répondre aux questions. Certes, il n'y a pas droit de réplique, mais la personne n'étant pas présente, il ne sait pas répliquer. Dès lors, je ne sais rien faire de plus, sauf à demander que les questions soient reportées ou passées en écrites.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Si elle est transformée en écrite, de toute façon, il aura la réponse écrite. Cela, c'est le premier élément, si je peux me permettre de compléter.

La deuxième chose, c'est que, dans le cadre du règlement, il est évidemment autorisé que, dans le cadre d'une question conjointe, il me soit autorisé de répondre à l'ensemble, même si certains ont reporté.

J'ai une réponse qui est en réalité plus complète que celle que les auteurs ont expliquée, ce qui ne m'empêche pas de m'expliquer de manière plus large, puisque j'avais préparé au préalable la réponse, ce qui n'empêchera pas à l'auteur qui n'a pas posé sa question et qu'il enverra en question écrite d'avoir une réponse écrite.

M. le Président. - M. le secrétaire me signale par ailleurs que, même s'il n'y a pas de demande formelle de report de question, tout sera évidemment repris dans le compte rendu. Je ne puis faire autrement, le règlement est ce qu'il est. Je suis navré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA MISE EN PLACE DU MODÈLE TUBBE
DANS LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS
(MRS) »**

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES SUITES DE LA RENCONTRE ORGANISÉE
AVEC LE SECTEUR DES MAISONS DE REPOS »
(Suite)**

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Tout d'abord, merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses.

La situation dans les maisons de repos, on sait très bien déjà depuis la Déclaration de politique régionale qu'il fallait réformer, qu'il fallait faire des choses dans les maisons de repos. Cette crise a certainement accéléré, mis en avant pas mal de choses et ce travail doit être fait. C'est vrai que le modèle Tubbe, dans l'analyse de la crise, il va falloir l'intégrer dans cette gestion dans les maisons de repos. Je suis assez content que vous soyez enthousiaste par rapport à ce fonctionnement et vous savez que moi aussi, par rapport à cette gestion.

Par rapport au travail en réseau, on le sait, gérer les soins sur un même territoire avec différents services qui collaborent entre eux sera toujours préférable pour toute personne plutôt qu'il y ait des concurrences ou du travail en silo. On voit bien que, face à des crises, quand on travaille en silo, cela accentue ces crises-là.

Je voulais voir un peu, c'est vrai qu'elle n'était pas dans les questions, je ne vous l'ai pas posée, mais c'était aussi par rapport au signal d'alerte de Médecins sans frontières de ce week-end qui disait justement que les équipes mobiles mises en place avaient un peu peur de leur disparition ou en tout cas, je suppose que c'est suite au fait qu'ils n'ont pas de statut, ces équipes mobiles, toute la difficulté de la Belgique, s'ils sont liés aux hôpitaux, s'ils sont liés à la région et aux maisons de repos. Je suppose que le problème doit se situer là. Je voulais aussi mettre en avant ce signal d'alerte et de voir un peu, mais ce sera la question dans 15 jours.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je vais remercier Mme la Ministre pour ses réponses, notamment les informations qu'elle donne concernant la table ronde

virtuelle qui a été organisée. Virtuelle, je n'aime pas toujours ce terme, c'est une table ronde par vidéoconférence, ce n'est pas virtuel, elle était très réelle, très concrète. Vous avez pu dialoguer avec l'ensemble des acteurs.

Maintenant, par rapport à ce que je disais au niveau de Médecins sans frontières, sa position relève de la Belgique et de l'État fédéral. C'est important de pouvoir montrer à quel point, au niveau de la Wallonie, il y a une volonté de transparence, de sincérité dans la communication et la gestion de cette crise, avec les difficultés que l'on a pu rencontrer. Ce serait intéressant peut-être de reprendre langue avec les responsables de Médecins sans frontières pour peut-être répondre aux questions soulevées dans leur chef, alors qu'il y a eu une rencontre qui a permis sans doute si pas d'apaiser parce que je me rends bien compte que la situation reste compliquée, vous l'avez rappelé, par rapport aux soignants et à tout ce qui doit encore être mis en place, notamment en termes de santé mentale, mais qu'il y a eu des réponses qui ont été apportées. Je pense que c'est important de faire ce suivi-là auprès de MSF aussi.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES PERSONNES DÉTECTÉES POSITIVES
NON CONTACTÉES POUR LE SUIVI DE
CONTACT »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE CADRE DÉCRÉTAL EN MATIÈRE DE
PROTECTION DES DONNÉES APPLICABLE AU
TRAÇAGE »**

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE TRAÇAGE DES PERSONNES PRÉSENTANT
DES SYMPTÔMES DE COVID-19 »**

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DES
PROCÉDURES DE *TRACING* »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA SOUS-UTILISATION DE LA CAPACITÉ DE
DÉPISTAGE DU COVID-19 ET PAR
CONSÉQUENT DU SUIVI DE CONTACTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales et l'interpellation à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Heyvaert, sur « les personnes détectées positives non contactées pour le suivi de contact » ;
- M. Heyvaert, sur « le cadre décrétal en matière de protection des données applicable au traçage » ;
- Mme Sobry, sur « le traçage des personnes présentant des symptômes de COVID-19 » ;
- M. Desquesnes, sur « la nécessaire adaptation des procédures de *tracing* » ;
- M. Mugemangango, sur « la sous-utilisation de la capacité de dépistage du COVID-19 et par conséquent du suivi de contacts ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, pour revenir par rapport au suivi de contacts, par rapport à cette volonté d'avoir une application, pas d'application, je ne sais pas comment on va faire ce débat, s'il y a l'interpellation par la suite. En tout cas, il est clair qu'il y ait des choses importantes avant de savoir si l'on aura une application ou pas d'application.

La première chose, c'est d'avoir un cadre légal qui permettra de travailler. L'avis de l'APD, suite à la loi, qui a été déposé au niveau fédéral, a clairement fait remarquer que le cadre légal n'était pas très clair aussi au niveau régional. On est de nouveau dans un système belge où c'est une compétence régionale, qui est reprise par le Fédéral, dans un bon sens, pour que chaque Wallon, chaque Flamand, chaque Bruxellois puisse avoir une même base de données, ce qui semble logique, mais qui est contraire, malheureusement, aux règles et lois belges. Il faudra passer par un système de coopération. Je voulais obtenir votre avis sur l'avis de l'APD et le suivi que vous pourrez en faire par rapport à la Région wallonne.

Je voulais aussi revenir sur l'état des lieux du suivi de contact à l'heure actuelle. On a vu que l'Université d'Anvers avait fait une étude qui avait constaté qu'une personne sur cinq seulement, qui avait contracté le virus, avait été contactée. Quel est votre avis par rapport à cette étude ? Et quel est votre avis par rapport au suivi large ?

L'essentiel de la question de savoir s'il faut ou non une application, c'est le principe démocratique. Aujourd'hui, pour l'utilisation d'une application, aucun débat n'a eu lieu. On ne voit que les personnes qui ont créé cette application, que ce soit des professeurs d'université, des consortiums, peu importe, ont tous rencontré les ministres. C'est très bien, mais ce ne sont pas les ministres qu'il faut convaincre, mais les citoyens.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'impression que les organismes, les consortiums qui ont créé ces applications ont « expliqué » cela aux citoyens. Je pense qu'il est très important de passer par cette consultation citoyenne. On dit qu'il faut que 60 % de la population l'utilise pour qu'elle soit efficace. Je dirais qu'il faut au moins 50 % de la population qui l'utilise pour au moins qu'elle soit légitime démocratiquement. Quel est votre avis par rapport à ce manque de débat démocratique sur cette application ? J'ai l'impression que la population n'est pas prête d'avoir cette application ? Il est vrai que le cdH dans les médias a proposé et voulait cette application. Je m'étais dit que comme il faisait beau aujourd'hui, ils avaient certainement fait leur participation citoyenne sur leur plateforme et, en fait, toujours pas. À un moment donné, dire qu'il faut une application et ne pas consulter la population me semble quand même assez délicat par rapport à cet enjeu.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Madame la Ministre, sur le cadre juridique, je rejoins mon collègue, cela va être nécessaire, c'est important, que le débat sur le cadre juridique autour du traçage numérique sont toujours en cours au niveau fédéral.

Le *contact tracing* est quelque chose qui est utilisé depuis longtemps, que ce soit en Belgique ou ailleurs, pour limiter la propagation de maladies contagieuses. On l'a déjà vu dans le cadre de la rougeole, de la méningite, et cetera. C'est une des missions de santé publique qui est indispensable pour limiter ces risques d'infection.

Je souligne rapidement aussi la fait que, dès le début du déconfinement et avant même la prise en main par le prestataire choisi par marché public, les services publics se sont mobilisés pour assurer ce *tracing*. Je crois que cela vaut la peine de féliciter les plus de 350 fonctionnaires wallons de l'AViQ, du SPW et autres UAP qui se sont retroussé les manches et ont réalisé ce *tracing* avec beaucoup de professionnalisme et d'empathie.

Vient alors la question, si l'on est dans le cadre du *tracing* numérique, de la vie privée. Le traçage met clairement en jeu la vie privée et les libertés individuelles – mon collègue vient de parler de concertation –, mais je crois que c'est quelque chose qui peut être toutefois justifié par la poursuite d'un intérêt qui est légitime et/ou général comme, en l'occurrence, la protection de la santé. L'usage doit toutefois bien rester proportionné à la réalisation de l'objectif.

Dans le cadre du dossier du *tracing* numérique, si le MR devait avoir quelques points d'attention à formuler au Gouvernement, cela se ferait via sept demandes que je prends rapidement la peine de vous formuler :

- de veiller, au niveau régional wallon, à l'exacte utilisation des données à caractère personnel sollicitées pour lutter contre le COVID-19 ;
- de poursuivre les efforts, notamment de santé publique et de prévention que le Gouvernement déploie, pour lutter contre ce virus et de n'écarter aucune réflexion quant à la mise au point d'un système de détection et de *tracing* le plus efficace possible pour les citoyens dans le respect des normes et recommandations européennes et de leurs droits élémentaires à la protection de leur vie privée, mais aussi celle de leur famille, de leurs proches et des personnes qu'ils côtoient volontairement, directement ou pas ;
- d'informer le Parlement des diverses réflexions et des outils qui pourraient être développés en matière de *tracing* numérique de manière à permettre un débat qui soit fait en totale transparence et de façon démocratique ;

- d'informer aussi l'État fédéral de l'orientation que la Wallonie proposera d'adopter et de solliciter une concertation ouverte entre les entités fédérées et l'État fédéral au travers notamment du Comité interfédéral ;
- de veiller à ce que le ministre compétent mène une concertation avec le Fédéral dans l'éventualité du recours au *tracing* digital et s'assure ainsi que le modèle permette que les récoltes de données opérées ne puissent être réalisées que dans le strict respect du RGPD ;
- de s'assurer aussi, en concertation avec le Fédéral toujours, que cette récolte éventuelle ne puisse être utilisée que dans le cadre identique à celui du traçage manuel et dans le cadre unique de et pour le temps limité à la lutte contre le COVID-19 ;
- de s'assurer d'une discussion européenne et en priorité avec les États limitrophes pour qu'un modèle de récolte et de transmission des données compatibles et interopérables soit mis en place dans le but de restaurer la liberté de circulation au sein de l'Union européenne.

Au-delà de ces demandes générales, j'avais une question plus particulière. Le traçage a dû être mis en place dans un temps record. Il n'est dès lors pas attendu que le système soit exempt de tout reproche dès les premières semaines tant les agents doivent prendre leurs marques au sein d'un nouveau service.

Ceci étant, certaines personnes suivies se disent victimes de ce qu'elles qualifient d'un véritable harcèlement. Plusieurs citoyens de sont plaints du nombre important d'appels téléphoniques qu'ils reçoivent. Une dame de Charleroi a récemment témoigné dans la presse en précisant qu'elle avait reçu, lors d'une seule journée, pas moins de 38 coups de téléphone de l'AViQ. Il semble donc qu'il y ait un problème organisationnel.

Par ailleurs, la trop haute fréquence des appels téléphoniques fait perdre un peu de crédit au système mis en place, qui est là pour rassurer et qui a du coup pour effet d'agacer plutôt certaines personnes. Enfin, en ce qui concerne les visites domiciliaires cette fois, certains citoyens se montrent très méfiants à l'égard des agents qui se présentent chez eux, notamment parce qu'ils ne sont pas certains de pouvoir être autorisés à les accueillir et qu'il y a un doute qui semble persister quant à l'identité des agents.

Je sais qu'à Bruxelles, il semble qu'ils soient facilement identifiables parce qu'ils possèdent une carte qu'ils présentent spontanément.

Avez-vous donc reçu certains rapports relatifs à d'éventuels dysfonctionnements du système actuel ? Y a-t-il des possibilités d'adaptation à ces éventuels dysfonctionnements ? Une solution est-elle envisagée pour rassurer les citoyens lors du passage des agents du traçage ?

M. le Président. - Nous allons être un peu créatifs.

MM. Desquesnes et Mugemangango nous ayant rejoints, je propose que nous reprenions au début du point 6 avec l'interpellation avant de céder la parole à M. Mugemangango pour poser sa question.

Je céderai la présidence à M. Sahli, doyen d'âge pour me permettre de me joindre à l'interpellation.

Je proposerai peut-être alors à Mme Sobry et à M. Heyvaert, avec l'autorisation des services, s'ils le souhaitent, de reprendre la parole, sans pour autant se joindre à l'interpellation.

Mme Bernard (PTB). - Pour ma part, la manière de procéder me convient et je souhaiterais également me joindre à l'interpellation, si possible.

M. le Président. - Bien sûr.

(M. Sahli, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais remercier M. Legasse pour la souplesse dont il a fait preuve dans l'examen, mais j'adressais une autre interpellation à M. le Ministre-Président Di Rupo et je n'ai pas encore le don d'ubiquité. Je ne souhaite d'ailleurs pas l'avoir.

Madame la Ministre, voici 15 jours, je vous interrogeais sur la mise en œuvre du *tracing* ou du suivi de contacts, selon le vocable.

Depuis, une série d'éléments nouveaux est apparue. Tout d'abord, le fait qu'il y a quelques difficultés dans la mise en place ou certains cas sont remontés à la surface. D'autre part, on a un avis qui était donné par l'autorité de protection des données sur un projet de loi du Gouvernement fédéral, mais qui n'est pas sans implication sur la façon dont la Wallonie utilise les données du *tracing* qu'elle organise.

Enfin, le questionnement relatif à la mise en œuvre ou en marché ou la disponibilité d'une application de type Stop COVID pour le début juillet prochain.

Je voudrais commencer par faire le point sur la situation du suivi de contact que vous avez mis en place. Il a été lancé le 29 avril, attribué par le Gouvernement wallon le 6 mai. On sait qu'il y a un consortium des mutualités qui a emporté le marché. C'est un budget total de 40 millions d'euros. Il couvre une période jusqu'au 31 décembre de cette année.

Je vous ai déjà interrogée, mais c'était au premier jour de la mise en œuvre. On a maintenant un peu plus de recul. Vous avez 15 jours supplémentaires. Quelle est, pour vous, l'efficacité du système aujourd'hui ?

Fonctionne-t-il ? Si l'on regarde les chiffres pour la semaine du 19 au 25 mai, 403 nouveaux cas ont été recensés en Wallonie sur le site Internet de Sciensano. On en est un peu moins pour la semaine qui vient de s'écouler. Cela veut donc dire un gros 700 personnes qui ont été contaminées. J'aimerais précisément savoir combien de cas ont fait l'objet d'un suivi de contact.

En moyenne, quand on détecte un nouveau cas, cela veut dire que l'on téléphone à combien de personnes ? On contacte à combien d'éléments ? Le système est-il efficace ? Permet-il de découvrir de nouvelles personnes contaminées ou qui auraient été contaminées ?

Au début, on avait parlé de 570 personnes qui travaillent pour ce suivi de contact. Il y a 15 jours, vous m'aviez dit que 221 personnes travaillaient efficacement. Je voudrais savoir aujourd'hui combien de personnes travaillent concrètement dans ce service qui est organisé, mis en œuvre, par l'AViQ.

Il y avait un autre point sur lequel je voulais revenir, toujours dans l'évaluation. Il y avait un frein, semble-t-il, qui était le fait que les personnes qui étaient considérées comme proches ou ayant été très proches d'une personne contaminée se voyaient astreintes à 14 jours de quarantaine. C'était un élément qui posait problème parce que c'était plutôt un frein pour que les personnes disent librement qui elles avaient contacté, sachant que si elles dénoncent, si elles disent : « J'ai été en contact avec telle personne de façon prolongée », le risque c'était que cette personne-là soit pendant 14 jours confinée, obligée de rester chez elle, avec la crainte de gêner l'activité de cette personne.

Un des experts qui se sont exprimés sur le sujet a dit : « Enfin, il faut peut-être directement faire le test, de façon à éviter cette quarantaine qui pourrait être inutile ».

Je vous avais demandé de taper de votre poing sur la table de la Conférence interministérielle de la santé. Avez-vous eu l'occasion de le faire ? Quel a été le retour par rapport cela ? Êtes-vous satisfait de l'évolution des procédures ? Ces procédures ont-elles évolué ?

Au-delà du bilan qui est celui que je vous demande de dresser, je voudrais savoir globalement aussi sur l'aspect du fonctionnement concret de l'opération *tracing*, ma collègue, Mme Sobry, a eu l'occasion de vous interpellé. Quelques faits ont été relatés par la presse et sont particulièrement étonnants. Une quarantaine d'appels, puis la même chose pendant deux jours. Cela frôle le harcèlement.

Ces faits se sont-ils avérés ? Ce que la presse a raconté, est-ce la vérité ? Est-ce un cas ponctuel ? Cela peut arriver que de temps en temps, il y ait un dysfonctionnement ou y a-t-il des problèmes autres, systémiques ?

Pour cela, je voudrais vous entendre sur la qualité du travail. Quelqu'un qui s'estimerait harcelé, a-t-il une voie de recours ? Y a-t-il la possibilité de dire que le contrôleur exagère ? Y a-t-il un endroit où l'on peut dire : « Je souhaite signaler que là, il y a un problème dans le fonctionnement » ? Ce qui permet d'enquêter, de savoir comment on peut résoudre le problème et surtout, d'éviter qu'il se reproduise. Chaque incident est de nature à miner la confiance dans le système. Vous l'avez dit vous-même il y a 15 jours, Madame la Ministre, le système repose sur la confiance que les citoyens ont dans le mécanisme mis en place. C'est extrêmement important que vous nous disiez comment on s'assure que ces problèmes, s'ils se confirment, sont résolus et que l'on évite qu'ils se reproduisent ?

Le troisième volet de mon interpellation est celui relatif à l'utilisation des données par le traçage du suivi de contact, qu'il soit téléphonique ou qu'il soit un contact direct en allant au domicile des personnes concernées. Que fait-on avec les données ? Puisque l'on vient d'apprendre que le 26 mai, l'autorité de protection des données avait remis un avis assez dur par rapport au projet de loi. C'est bien un projet de loi, donc il n'est pas encore voté. Ce projet de loi dit, en gros, ceci : « Le texte pose question, à la foi en matière de sécurité, d'anonymisation, d'infraction au RGPD et de centralisation non justifiée ». Cette remarque de l'autorité de protection des données vise très clairement la centralisation chez Sciensano. Alors, que disent-ils ? On pourrait travailler de façon beaucoup plus décentralisée.

Vous allez me dire que c'est un projet de texte fédéral et que cela ne concerne pas la Région, sauf que la Région collecte ces données et participe. Elle alimente la base de données. Si l'on est dans un système où nous participons à quelque chose qui pose problème en matière de protection des données, en matière de centralisation excessive de l'information, il y a quand même de quoi se poser la question du côté des autorités wallonnes, du côté de l'AViQ, du côté de votre ministère.

Je voudrais savoir si par rapport à ces éléments-là, puisque l'on sait qu'aujourd'hui, ce texte fédéral il n'est pas encore voté, mais il s'inspire directement d'un arrêté pris par le Gouvernement fédéral et qui est globalement similaire dans ses grandes lignes et dans ses grands principes et qui avait également fait l'objet de critiques au moment de son adoption. Tout le monde avait été d'accord pour dire : « Mettons cela de façon provisoire pour que l'on puisse avoir un cadre légal, au moins dans l'intervalle ». Mais c'était valable jusque fin mai.

Ici, on est début juin. Va-t-on continuer à alimenter encore un système sur lequel il y a quand même énormément de critiques, notamment de protection de la vie privée ?

Je reviens à ce que vous m'aviez dit il y a 15 jours : « Pour que le système fonctionne, il faut la confiance ». Si une autorité comme celle de la protection des données émet des critiques aussi fortes par rapport au système, il y a un problème de confiance. On en revient donc à la même question.

Je voudrais également revenir sur ce que vous m'aviez répondu lors de ma précédente interpellation où vous me disiez que des améliorations sont encore possibles, notamment le fait que les médecins généralistes doivent rentrer chacun les cas positifs dans la banque de données pour que l'on puisse les joindre.

Environ 95 % des laboratoires le font et chez les généralistes, c'est en constante augmentation, mais il y a encore de la marge évolutive, m'aviez-vous dit de manière très polie en disant : « Il y avait quand même des problèmes de ce côté-là ».

Je voudrais donc savoir si par rapport à ce problème que vous aviez gentiment pointé dans votre réponse, le système fonctionne. Y a-t-il une vraie adhésion des généralistes au système ? Si ce n'était pas le cas, il faudrait clarifier parce que, de nouveau, le système de traçage se base sur la confiance.

Enfin, dernier élément de mon interpellation, Madame la Ministre, il y a une huitaine de jours, on a appris que le groupe de travail interfédéral – groupe mis en place par le Fédéral auquel participent les entités fédérées compétentes et donc, j'imagine la Région wallonne –, sous la direction d'un professeur de la KUL, M. Prenelle, a bien avancé en s'appuyant notamment sur ce qui se fait dans d'autres pays européens comme l'Autriche et la Suisse afin de mettre en place un projet d'application qui serait utilisable en Belgique.

Je voudrais savoir quel en est le retour. Oui ou non, la Région wallonne a-t-elle participé à cela ? Confirmez-vous ce que celui qui préside le groupe interfédéral dit ? À en lire la presse, *L'Écho* dit : « Le son de cloche – à propos de l'application de type « stop-COVID » – côté régions serait favorable à la mise en place d'une telle application ».

Le 19 mai dernier, Madame la Ministre, vous m'aviez repris tous les avantages de l'application, quelques éléments de points d'attention, mais, au final, vous étiez restée assez évasive sur la position de la Région wallonne, de votre autorité ministérielle, concernant le fait que l'on allait ou pas proposer ou utiliser, en Wallonie, un mécanisme de type application pour assurer le traçage.

Je le dis, c'est la position du cdH, pour nous, on en a besoin, à titre complémentaire et à condition que ce soit volontaire. Ce sont les deux éléments qui balisent ma question.

À l'époque, vous m'aviez précisément dit, quand M. Emmanuel André, le responsable interfédéral du

suivi de contact vous disait : « Ne fermez pas la porte si j'ai des arguments et si toutes les conditions sont réunies ». « Ce n'est pas une position dogmatique », aviez-vous dit, « Je suis prête à évoluer ».

Madame la Ministre, avez-vous évolué depuis les 15 jours écoulés ? Ne pensez-vous pas qu'en la matière, une utilisation d'une application de suivi de contact pourrait être utile – je le répète et le souligne – à titre volontaire et à titre complémentaire, au traçage réalisé par des personnes humaines par le biais d'un téléphone ou d'un contact à la porte d'une maison ?

On l'a vu, les décisions de réouverture des résidences secondaires sont aujourd'hui effectives. Sans doute que demain, nous allons apprendre que non seulement les résidences, mais également les gîtes, les maisons de vacances, vont être rouvertes. On va sans doute nous annoncer progressivement une réouverture des frontières.

Demain, des touristes hollandais, français, allemands, italiens, tchèques, bulgares – que sais-je – vont revenir dans notre belle Wallonie. Votre gouvernement a approuvé il y a quelques jours un plan de relance du tourisme. C'est reparti. Les vacances arrivent, tout le monde a besoin d'air et c'est normal. Mais comment retrouver quelqu'un qui habite aux Pays-Bas et qui est venu en transit ou en séjour en Wallonie, cela commence à devenir très compliqué ?

Tous les pays européens voisins aujourd'hui sont en train de mettre une application. On entend aussi aujourd'hui une série d'entreprises et d'entrepreneurs wallons et belges dire : « On a aussi réfléchi à mettre en place un mécanisme d'application ».

On ne peut pas rester au balcon, attendre que le train passe, il faut maintenant pouvoir avoir un positionnement clair qui doit être connu, où les conditions doivent être précisées.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, puis-je vous demander de conclure ? Vous avez très largement dépassé le temps.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Président.

Voilà l'ensemble des questions que je souhaite vous adresser, Madame la Ministre, et auxquelles j'espère avoir des réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, je serai beaucoup plus bref. En effet, et M. Desquesnes l'a dit, il y a lieu de se référer à l'avis du Conseil d'État concernant le projet de loi fédérale. Le Conseil d'État qui a été relativement clair dans son avis, tout comme d'ailleurs l'autorité de protection des données.

Il nous faut passer par un Accord de coopération. Je comprends bien effectivement que la Région n'est pas étrangère puisque c'est elle qui collecte les données, nous sommes bien d'accord.

Néanmoins, l'Accord de coopération est un passage obligé. Nous sommes quelque part aussi en attente, en quelque sorte, des discussions qui ne sont pas terminées au niveau du Fédéral, qui sont toujours en cours. Il est important, dans le cadre du *tracing* d'attendre la fin des discussions du Fédéral, d'ailleurs que le *tracing* soit manuel ou par application, la question reste la même, il s'agit d'assurer le strict respect de la vie privée et l'utilisation finale des données collectées.

Des adaptations devront être effectuées au niveau du *tracing* manuel, c'est compréhensible, c'est normal, c'est comme tout système et même si 15 jours se sont écoulés, 15 jours c'est à la fois très court et très long, me direz-vous, par rapport aux éventuels problèmes qui se sont posés. Je vous le concède. Néanmoins, le temps s'écoule et donc il faudra, le cas échéant, adapter le *tracing* manuel tel qu'il est opéré aujourd'hui.

J'avais dit, il y a 15 jours, que je trouvais un peu paradoxal que les humanistes veuillent à tout prix déshumaniser le dispositif. C'était évidemment une boutade et j'entends bien les mots utilisés : complémentaire, avec des balises, et cetera.

M. Desquesnes (cdH). - Et depuis le début, Monsieur Legasse.

M. Legasse (PS). - Le cas échéant, si une appli devait être utilisée, et on y revient, il ne faut absolument pas qu'elle soit intrusive, il faut que ce soit sur base volontaire, que ce soit complémentaire, que ce soit sous conditions, donc il n'y a aucune contrainte, aucune obligation.

J'aimerais ajouter que, le cas échéant, avec les pays voisins, il serait intéressant quand même de se coordonner un minimum, sans cela il y aura autant d'applis que de pays, ce qui ne sera pas forcément plus efficace.

On a aussi souvent cité le pourcentage. Personnellement, je n'ai pas la référence en tête, mais le pourcentage de la population qui devrait être concernée, on a cité le chiffre de 60 %, sans cela l'appli perdrait de son utilité. J'aime à rappeler ce pourcentage même s'il faut effectivement vérifier la référence.

Enfin, si une appli devait être développée, et je reviens à l'appli, j'insiste sur l'appli, il faut effectivement que chaque région soit compétente, mais qu'il y ait vraiment une coordination entre régions, ne fut-ce que cela.

Pour la suite, je pense que le texte débattu aujourd'hui au Parlement fédéral a toute son importance

et que l'Accord de coopération – j'y reviens – a tout autant d'importance, si pas plus d'importance encore.

De l'adhésion, de la confiance, mais aussi du contrôle et je propose que nous attendions encore sans précipitation l'avancement des discussions au Fédéral.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard qui a souhaité se joindre à l'interpellation.

Mme Bernard (PTB). - Effectivement, personne ne peut mettre en doute le fait que le suivi de contact soit indispensable et qu'il faut mettre les moyens nécessaires.

Pour être claire, contrairement à M. Desquesnes, le groupe PTB n'est pas favorable à l'utilisation d'une application.

On a constaté jusqu'à présent qu'il y a quand même un problème de déficit d'adhésion de la part de la population. On a évoqué qu'il faut 60 % d'adhésion et même le suivi par téléphone pose parfois certains problèmes et donc il faudra identifier les freins, les résistances, et dans ce cadre-là, la Région peut avoir une attitude proactive. De l'expérience que nous avons menée avec nos maisons médicales de médecine pour le peuple, plutôt que de compléter le dispositif actuel par une application électronique, nous pensons qu'il vaudrait mieux réfléchir à une façon de généraliser l'implication des médecins, notamment des généralistes, qui sont en première ligne pour rendre plus efficace le suivi de contacts.

Madame la Ministre, pouvez-vous donc nous expliquer ce qui empêche, en coopération avec les ministres De Block, Beke et Marron, de travailler en étroite relation avec les services de première ligne, c'est-à-dire les généralistes, les maisons médicales, les services de prévention en qui les patients ont plus confiance ? Par exemple, pourquoi ne pourrait-on pas mettre en place des équipes épidémiologiques qui pourraient aider à endiguer l'épidémie, à tracer, à assurer le suivi des contacts pour chaque nouvelle infection en connexion avec la première ligne ?

La crise du coronavirus nous a fait prendre conscience que la façon de travailler est importante. On a consacré beaucoup d'attention aux hôpitaux, mais une des leçons à tirer aujourd'hui est que l'on a manqué d'esprit préventif pour combattre l'épidémie. C'est donc plutôt dans ce sens-là que nous pensons qu'il faut aller : renforcer la prévention, c'est-à-dire renforcer la première ligne, avec un financement meilleur et une structure unique qui peut coordonner l'ensemble des travaux.

Dans le passé, les épidémies ont été des moments où l'on a connu des changements majeurs à travers le monde en rapport avec la santé. Les épidémies de choléra ont permis le placement des égouts publics. La grippe espagnole a donné naissance au premier système

de soins de santé publique. Je pense donc que c'est dans ce sens-là que l'on doit réfléchir aujourd'hui.

On est face à une épidémie qui nous fait reposer la question de l'organisation de l'ensemble de nos soins de santé. La prévention prend de plus en plus de place. Par exemple, l'augmentation de maisons médicales et de la médecine de première ligne est vraiment à prendre en considération dans ce cadre.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). - Madame la Ministre, ma question intervient seulement maintenant, car j'étais dans une autre commission au moment des autres questions que j'avais soumises à cette commission.

Ici, elle porte sur la sous-utilisation de la capacité de dépistage du COVID-19 et, par conséquent, la sous-utilisation du processus de suivi de contacts.

M. le Ministre-Président Di Rupo déclarait dans Sudpresse le 23 mai, à propos du dispositif de suivi de contacts, que 437 personnes sont opérationnelles même s'il faut constater que pour le moment, il y a plus de personnes que de besoins. C'est donc assez surprenant comme constat.

D'autres articles de presse rapportent que les enquêteurs auraient peu de travail. Cela laisse donc supposer qu'il n'y aurait pas tant de cas positifs dépistés. Cela fait partie des choses qu'il faut éclaircir.

Depuis le 10 mai, le site de Sciensano relève entre 10 000 et 20 000 tests par jour alors que la capacité de *testing* est passée de 10 000 tests par jour, au 15 avril, à 25 000 tests par jour au 7 mai. Il a même été annoncé que la capacité de tests devrait atteindre les 40 000 tests par jour le 25 mai.

Il semblerait que les critères de *testing* ont évolué sur base des besoins et de la capacité de *testing* disponible. Aujourd'hui, si la capacité de *testing* a clairement augmenté, ce sont les critères qui seraient limités.

Ce que l'on peut lire sur le site de Sciensano à propos des critères, au moment de l'allègement des mesures de confinement, les priorités de *testing* seront les suivantes : d'abord, toute personne qui répond à la définition d'un cas possible de COVID-19 sans notion de sévérité et sur base d'une définition élargie au-delà des symptômes respiratoires. Ensuite, toute personne d'une collectivité lors de la survenue de cas groupés ; ensuite, les contacts proches d'un cas de COVID-19 qui sont eux-mêmes en contact avec des personnes à risque et enfin, les personnes qui entrent pour la première fois dans une collectivité.

En outre, les tests de détection moléculaire PCR sont intégralement remboursés lorsqu'ils sont effectués selon

les directives du Risk Management Group publié sur le site Internet de Sciensano ou lorsque le laboratoire répond à certaines exigences de qualité. Tous les autres cas – comme les cas asymptomatiques – ne rentrent pas dans les critères.

Madame la Ministre, savez-vous pourquoi ces critères sont si restrictifs ? J'ai entendu que cela a déjà été évoqué plus tôt dans la commission, mais il serait intéressant d'y revenir.

Qu'avez-vous prévu pour assouplir ces critères afin de pouvoir effectuer plus de tests et de suivis de contacts ?

Enfin, si les critères sont élargis, le remboursement suivra-t-il ?

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert pour compléter sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, je ne vais pas revenir sur les questions que j'ai déjà déposées. C'était plus plutôt par rapport au positionnement de l'application.

Nous demandons clairement à ce que le Gouvernement mette des balises avant d'utiliser l'application. Comme je l'ai expliqué, la première balise, c'est le cadre légal qui n'existe pas aujourd'hui ou en tout cas qui est très défaillant. Demander une application alors que ce cadre légal n'est pas encore bon me semble inopportun. Nous demandons dès lors que le Gouvernement ne se prononce qu'à la suite de ce travail-là.

La deuxième chose, c'est de prouver l'utilité de cette application. On a évoqué 60 %. Maintenant, on nous dit 15 % ou 20 %. Comme j'ai pu l'expliquer, pour qu'elle soit au moins validée démocratiquement, il faut qu'au moins 50 % des personnes l'utilisent.

La troisième balise, c'est qu'il y ait un débat démocratique qui aujourd'hui n'existe pas. Il y a un manque de débat sur cette application. Les personnes qui font l'application ont été voir le ministre, ont été voir le consortium, mais n'ont pas été débattre avec les citoyens. Oui, il faut des consultations citoyennes. Comme j'ai pu l'expliquer, j'ai été voir sur une plateforme pour voir s'il y avait eu cette consultation citoyenne – puisque c'était quand même le cœur du projet –, mais cette consultation n'existe pas. Il y a des positionnements qui me qui me posent question.

M. Desquesnes (cdH). - Il faut la déposer. Il faut le faire. Il faut y aller.

M. Heyvaert (Ecolo). - Pas de souci, je me suis posé la question, mais j'ai vu qu'il y avait un débat le 4 juin sur l'outil numérique. Je vais certainement y prendre part, parce que cela me paraît quand même bizarre qu'on prenne l'option d'une consultation

citoyenne, qu'on prenne des positions et que cette consultation n'existe pas par rapport à cela.

Je voulais voir aussi avec cette argumentation par rapport aux touristes, si l'on allait obliger les touristes qui viennent en Wallonie d'avoir cette application pour pouvoir les retracer. Si une personne ne fait juste que passer ou vient s'installer une semaine ou deux, sa priorité sera-t-elle d'installer une application ?

Voilà, toutes ces questions sont sur la table.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry pour compléter sa question.

Mme Sobry (MR). - Je serai brève, mais je maintiens mon souhait de me joindre à l'interpellation, parce que c'est un débat vraiment important. Comme je l'ai indiqué, nous souhaitons aussi indiquer nos balises et nous souhaitons que le Gouvernement porte son attention sur sept points particuliers que j'ai développés. J'avoue que j'ai un petit peu fait du deux-en-un lors de ma première intervention. Ma question orale avait été jointe au débat. Je ne l'avais pas demandé, mais je me suis adapté en fonction. Je souhaitais vraiment apporter quelques éléments de précisions sur l'interpellation. Je ne vais pas répéter ces sept points, mais c'est vraiment de balises sur lesquelles on souhaite que le Gouvernement soit attentif.

Je profite du fait que le débat a finalement lieu pour amener deux points de développement.

D'abord, au niveau du RGPD, contrairement à ce que beaucoup disent ou veulent faire croire, le RGPD n'empêche pas le traitement de données à caractère personnel. Si traitement de données à caractère personnel il y a, le consentement n'est pas non plus la seule base qui puisse le légitimer. Les pierres angulaires du RGPD, c'est la transparence et la nécessité et/ou la proportionnalité avec en corollaire de ces pierres angulaires une obligation de protection des données dès la conception et par défaut.

À côté de cela, la majorité des obligations qui pèsent sur les épaules du responsable du traitement ou sur le sous-traitant. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, parce que me suis un peu pressée sur ma première prise de parole, mais je rejoins tout à fait mon collègue Dimitri Legasse sur une éventuelle pluralité d'application. Dimitri Legasse a parlé de différentes applications en fonction des pays, je parlerais même de différentes applications en fonction des régions au-delà des pays.

Il faut faire très attention à veiller à ne pas multiplier des applications sœurs parce que cela disperserait les utilisateurs et cela impliquerait une diminution de l'efficacité. J'insiste juste sur le fait que pousser la Wallonie à développer sa propre application est selon moi tout à fait contre-productif.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et Messieurs les députés, merci pour ces questions qui font l'objet d'une attention particulière, l'évolution du dispositif de *call center* pour le suivi de cas est assuré quotidiennement, à la fois par le consortium, lui-même, au niveau du Comité interfédéral où sont représentées les entités fédérées, dont la Wallonie, et au niveau du groupe de travail plus technique pour avoir une vision en temps réel de l'évolution du dispositif et essayer de l'ajuster, et l'ajuster en cas de nécessité en fonction de l'évolution ou quand, au début, des problèmes techniques sont arrivés, qui étaient inhérents à la rapidité avec laquelle cette plateforme a été mise en place par le Fédéral. Il était tout à fait logique et normal que l'on essuie quelques plâtres.

Par exemple, le mécanisme de suivi en temps réel a permis d'apporter rapidement une solution aux problèmes rencontrés par la famille qui a été évoquée, qui aurait été appelée plus d'une trentaine de fois dans les premiers jours de mise en place du dispositif. On était le premier ou le deuxième jour, puisqu'il y avait eu une formation, un jour, de faux cas, pour pouvoir être dans des tests de situation, puis les deux premiers jours avec de vrais cas et où le dispositif technique faisait en sorte qu'il remettait systématiquement le numéro de téléphone, ce qui fait que les volontaires de la Région wallonne rappelaient systématiquement la personne. C'était évidemment gênant pour les volontaires de la région, comme c'était très embêtant pour la personne qui a dû dire une trentaine de fois « on m'a déjà appelé ». Cela a été réglé très rapidement. Quand le consortium l'a mis en place le lundi qui a suivi, cela n'était plus d'application, heureusement.

Une analyse a été faite pour trouver la source, faire en sorte que cela n'arrive plus. Il s'agit de cas évidemment marginaux liés au démarrage du système. Le numéro de téléphone de cette personne a été donné par cinq personnes différentes, soit par une famille ou des cohabitants. Les cinq personnes étaient des cas index que le *call center* a pris en charge le 7 mai. Ils se sont tous donnés comme contacts, donc ils ont un peu tourné en rond. Le dispositif a été amélioré au niveau du script pour faire en sorte que les tickets ne soient plus repris de la même manière si ce sont des gens qui vivent sous le même toit.

Les appels échoués sont réitérés toutes les heures 30. En général, si une personne ne décroche pas, on la rappelle une heure 30 après. Depuis lors, les renseignements sont pris sur le cohabitant pour éviter ce genre de situation. La plateforme informatique fédérale semble fort heureusement rencontrer de moins en moins de problèmes techniques.

Une procédure de dépôt de plainte est en cours de création aussi. Si le médiateur devait recevoir des plaintes, le contact devrait être établi avec le prestataire du *call center*.

En ce qui concerne les précisions chiffrées sur l'évolution du dispositif, lors de la semaine du 19 au 25 mai, 957 cas index ont été constatés. Aujourd'hui, on recense en moyenne 1,43 personne de contact identifiée par cas index. Pour le moment, 307 agents sont opérationnels pour la tenue du *call center*, avec 48 agents de terrain mobilisables. Les visites de terrain sont marginales quand le contact par téléphone n'est pas possible. Le processus privilégie alors le contact via le médecin prescripteur et plus généralement la médecin de la personne identifiée. Les médecins sont donc aussi un peu plus impliqués en première ligne.

Concernant le cahier des charges, les besoins en ressources humaines sont ajustés en fonction de l'évolution de l'épidémie, du risque de rebond et des besoins. S'il devait y avoir un système qui ne fonctionne pas et que l'on clôture, ce serait le cas. Si l'on avait besoin du double de personnes, ce serait possible également.

Je pense que, dans le cadre cette épidémie, comme personne à la base ne sait comment cela évoluera, et le fait que les choses soient à ce stade extrêmement calmes, il faut que l'on s'en félicite. Ce ne sont pas des gens qui ne se font pas tester, les gens qui sont malades se font tester et se font dépister et il y a parfois beaucoup de gens qui sont testés aujourd'hui et qui ne sont pas atteints du COVID. Il faut donc que l'on s'en réjouisse.

Maintenant, on suit avec attention systématiquement l'effet retard du déconfinement, en se disant que, chaque semaine, les choses sont autorisées ; donc, potentiellement la maladie pourrait se réveiller ou toucher un maximum de gens. On est au taquet, comme le disait l'administratrice générale de l'AViQ. Il y a plus de pompiers que de feux et l'on espère que cela restera ainsi en attendant. Le cas échéant, s'il y avait un feu, on ne chercherait pas après les pompiers, ils sont là.

Le taux de refus de collaboration au *tracing* est en moyenne de 8 %, donc 92 % de gens collaborent, sont très contents, très positifs, rassurés qu'on les appelle, qui renvoient une image très positive du secteur. Huit pour cent de gens n'ont pas envie de collaborer ou avec lesquels cela ne se passe pas bien.

Le Comité interfédéral, avec le soutien de la Cellule de crise fédérale, va renforcer la communication, notamment pour ces 8 % vers les citoyens, vers les médecins généralistes aussi qui sont en première ligne ; donc, plus impliqués aussi pour plus de transparence et pour améliorer l'adhésion de la population au dispositif. C'est la raison pour laquelle, le week-end dernier, par exemple, une page spécifique au suivi de contact a été

mise à disposition des médecins généralistes sur le site de Sciensano. Les représentants des médecins généralistes sont régulièrement consultés pour se coordonner en termes de communication vers le grand public, vers les médecins généralistes ainsi que pour identifier les difficultés rencontrées et les réponses que l'on peut y apporter. Ce sont des opérateurs de première ligne qui ont un contact régulier avec leurs patients ; c'est important de tenir compte aussi de leur réaction et de la manière dont on peut améliorer les choses de manière permanente.

En ce qui concerne le *testing*, les ministres des entités fédérées ont effectivement interpellé au Fédéral, dans le cadre de la CIM Santé. On a rappelé la demande d'extension de la capacité de dépistage compte tenu de la disponibilité des tests. Ils nous ont renvoyé que c'était le RAG et le RMG qui semblaient assez réticents à augmenter le nombre de cas qui devaient être testés ; c'étaient les scientifiques en amont qui refusaient et les ministres fédéraux se disaient tout à fait disponibles à augmenter le *testing*.

Puisque l'on sentait un peu que c'était le chat qui se mordait la queue, l'on a demandé à ce que l'on fasse une réunion spécifique avec le RAG, avec le RMG et les responsables, pour pouvoir discuter ensemble et expliquer quelle était notre volonté d'élargissement de *testing* et, par exemple, le fait qu'il nous semblait que si une personne était à haut risque, parce qu'elle avait été en contact avec quelqu'un, cela nous semblait tout à fait normal et naturel qu'automatiquement on lui fasse un test. Même si elle n'avait pas de symptômes, même si elle était asymptomatique, à partir du moment où elle avait été en contact rapproché – donc que le risque était haut puisque la personne était contaminée – qu'elle se fasse tester.

On a demandé aussi que ce test puisse être répété, et c'est acquis. On a encore fait une réunion avec la Première ministre, les ministres fédéraux et les ministres des entités fédérées, qui font en sorte que les personnes à haut risque seront désormais testées.

Par ailleurs, on a une autre formule, une nouvelle stratégie qui est sortie de cette réunion et qui a été déterminée, en concertation avec les entités fédérées, dans le cadre de l'organisation du *tracing* pour les personnes contacts. Le principe est d'utiliser des tests, afin de réduire la quarantaine de cinq jours s'ils sont négatifs. Donc test, retest et possibilité éventuellement de recourir à un test sérologique en plus si le PCR est négatif. C'était une demande que vous m'avez demandé de relayer. Je l'ai fait parce que j'en étais convaincue également. Cette demande a été entendue et l'on a trouvé un accord entre les informations que nous avons des scientifiques et la responsabilité politique que nous devons prendre.

Concernant la proposition de loi fédérale qui porte création sur une banque de données auprès de Sciensano

dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, elle vise à prévoir un cadre légal pour la réalisation du *tracing* dans un contexte d'une pandémie, grâce à la mise en place d'une banque de données nationale, accessible via la plateforme interfédérale. S'agissant d'une situation de crise pandémique, ce cadre légal est actuellement prévu par l'arrêté royal n° 18 du 4 mai 2020 ; un arrêté royal qui a été adopté en urgence, vu les impératifs de suivi de contact liés aux mesures de déconfinement.

Dès lors que les effets de cet arrêté royal cessent au 30 juin prochain, la proposition de loi susmentionnée a pour objectif d'assurer la continuité du cadre légal nécessaire au *tracing* dans le contexte pandémique inédit.

À ce stade des travaux parlementaires, cette proposition de loi a été soumise à l'avis de l'Autorité de protection des données qu'on appelle l'APD et à l'avis du Conseil d'État. Elle a également été débattue en Commission santé et égalité des chances à la chambre le 26 mai dernier.

Au vu des différents avis reçus des auditions menées lors de cette séance, une adaptation des textes est en cours d'analyse. Il y a un groupe de travail aussi. Il regarde au niveau de la Commission santé si les textes peuvent faire l'objet d'une nouvelle proposition de loi. Un groupe de travail aussi a été créé avec des représentants du fédéral et des entités, eu égard notamment à l'avis du Conseil d'État. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Disant que dans le cadre du *tracing*, la compétence des Régions était nécessaire. C'est vrai que si l'on vient en appui des demandes du fédéral, la réalisation du *tracing* relève des Régions.

Ils nous ont demandé de pouvoir faire un *tracing* manuel. On l'a mis en place et on l'a adapté. Le fédéral a joué le jeu en mettant une plateforme fédérale, ce qui permet d'être le liant des différentes entités fédérées pour avoir une base de données qui soit sécurisée. Si l'on avait des bases de données qui étaient chacune différentes, cela ne servirait vraiment pas à grand-chose. Ce sont les limites institutionnelles de ce pays, c'est que l'on pense que le fédéral doit jouer un rôle de liant, ce qu'il a fait en l'occurrence.

Le groupe de travail a été mis en place pour mener une réflexion sur les questions de véhicules juridiques appropriés, sur la protection des données à caractère personnel. Ces réflexions sont menées parallèlement au groupe, au travail parlementaire en cours, parce que plusieurs amendements ont été déposés sur lesquels les avis de l'APD et du Conseil d'État sont attendus.

S'il s'agit de la coordination du *tracing*, dans un contexte de crise, au niveau régional, le suivi de contacts stricto sensu est lui prévu par le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, par le CWASS, dans

les articles 47, 13 et suivants. Le *tracing* qui, rappelons-le, est une pratique de mesures préventives qui datent de plus d'une centaine d'années était limité aux agents de la Cellule des maladies infectieuses.

Vu le nombre limité d'agents et au regard de l'urgence impérieuse d'une mise en place d'un suivi de contact à grande échelle dans des délais extrêmement courts, le cadre décretaal du *tracing* a été complété par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 35 qui organise le *tracing* sociosanitaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19.

Cet arrêté pouvoirs spéciaux visait donc à compléter la réglementation existante en matière de suivi des maladies infectieuses pour permettre un *tracing* compatible à l'ampleur de l'épidémie via une délégation d'exercice du *tracing* aux volontaires de la fonction publique et à des prestataires externes.

L'AViQ est bien responsable du traitement des données pour les centres de contacts et elle s'efforce d'informer les citoyens sur le traitement de ces données, conformément aux articles 13 et 14 du RGPD, mais également sur le dispositif mis en place.

Enfin, concernant l'éventuelle mise en œuvre d'une application de notifications de contacts, un groupe de travail technique a bien été mis en place par le Comité interfédéral *tracing* et *testing*. L'objectif de ce groupe est d'explorer les pistes techniques qui s'offrent à la Belgique et en particulier aux entités fédérées en charge du suivi de contact. Même si, évidemment, le fédéral donne son avis aussi puisque c'est une stratégie, c'est une pandémie. C'est donc elle qui assure la gestion de cette crise et nous, on y participe effectivement et on essaie chacun de faire converger les attentes pour plus d'efficacité.

Le suivi de contact via un *call center* et via une application éventuelle devront obligatoirement être complémentaires. Les possibilités de cohérence entre les deux méthodes sont à l'étude. La réflexion sur les possibilités est donc toujours en cours pour répondre à vos questions.

Un projet de loi encadrant ces applications a été déposé en date du 13 mai 2020 au Parlement fédéral et je reviens sur les possibilités juridiques par rapport à l'avis du Conseil d'État sur l'application numérique. Une des pistes, c'était soit de modifier la loi eu égard aux remarques nombreuses du Conseil d'État ou bien alors de faire un accord de coopération auquel cas, cela reviendrait dans chacune des entités.

Lors de la Conférence interministérielle Santé du 28 mai, tous les ministres de la Santé et des entités fédérées ont rappelé que leur priorité était de conforter le *tracing* manuel. À ce stade, vous avez parlé, Monsieur Desquesnes, de confiance. La confiance est à 90 % acquise sur le *tracing* manuel, mais on sait qu'il faut encore travailler. C'est l'étape qui suit.

On suit avec attention les modèles qui se mettent en place ou qui vont se mettre en place dans les pays voisins. Je pense notamment à la France qui devrait voir une application dans les prochains jours se matérialiser. On suit cela avec beaucoup d'attention et on se dit que s'il devait y avoir une suite on préfère en tout cas ne pas brouiller les pistes et s'assurer que l'on fonctionne par étape.

La confiance est un des éléments importants et je suppose que, comme moi, vous devez recevoir aussi, sur les réseaux sociaux, des tas de gens qui m'envoient des demandes d'application « stop COVID-19 » qui est sûrement un spam du système français, mais qui a dépassé les frontières et qui nous est envoyé en permanence, à laquelle je réponds qu'à ce stade il n'y a pas d'application numérique.

Cela me donne d'autant plus d'arguments pour considérer, et toutes les entités fédérées sont d'accord ensemble, pour dire que l'on doit agir étape par étape et que l'on doit d'abord consolider celles-ci avant d'envisager la suivante.

Si la suivante apporte un besoin et est complémentaire, si elle a une nécessité et qu'elle répond à toutes les préoccupations en termes de liberté individuelle, de respect de la vie privée, et cetera, alors on verra si on l'envisage.

Mais à ce stade, c'est l'application manuelle, au contact classique, qui est privilégiée : téléphone et visite sur place, SMS éventuellement, mais pas encore d'application pour les raisons que j'ai évoquées.

M. le Président. - Je redistribue la parole dans l'ordre, en commençant par M. Desquesnes pour sa réplique et je vous propose d'aller à l'essentiel, en respectant les temps.

M. Mugemangango (PTB). - Monsieur le Président, j'ai une petite question : en fait, je la pose à vous-même et aux collègues, j'ai une question à poser dans les autres commissions et je voulais savoir s'il était envisageable que je fasse ma réplique maintenant et puis que je puisse aller poser ma question. Évidemment, si cela pose problème...

M. le Président. - Si les collègues n'y voient pas d'inconvénient, à titre personnel je n'en vois pas.

C'est juste le timing qu'il faut respecter.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je vous remercie pour les réponses, Madame la Ministre.

Je pense qu'effectivement que la question sur les critères, puisque c'est là-dessus que j'ai posé une question, est fondamentale puisque le système fonctionne, évidemment, à partir d'une base de

personnes qui sont examinées quant à leur statut de personnes qui ont été contaminées par le virus ou pas.

Vous dites que ce sont plutôt les experts qui bloquent. Ce serait vraiment intéressant de transmettre aux parlementaires, si vous avez cela à disposition – j'imagine que oui – leur raisonnement, leurs raisons de maintenir des critères qui sont assez restrictifs, c'est important pour le débat.

Le second élément aussi qui se pose c'est que de plus en plus on parle quand même d'une seconde vague de tests au sein des maisons de repos et des centres d'hébergement, ce qui va aussi mettre une pression sur l'ensemble du système.

C'est donc un point sur lequel il faut essayer d'avoir un intérêt important. La question reste de savoir si l'ensemble des asymptomatiques qui le souhaitent ou qui rentrent dans des logiques où ils ont intérêt à savoir s'ils sont contaminés ou pas, pourront être finalement testés le plus rapidement possible, ce qui voudra aussi dire que l'ensemble du système doit s'adapter.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais rebondir sur les derniers propos de Mme la Ministre qui dit : « On va continuer à téléphoner et à aller sonner aux portes ».

Dans quelques semaines, les frontières seront ouvertes, à quel numéro de téléphone va-t-on téléphoner quand on sera passé par le restoroute de Wanlin, on aura croisé des personnes que l'on ne connaît pas, on aura mangé aux côtés de personnes qui viennent d'autres pays. Comment fera-t-on quand, dans la visite d'un site touristique en Wallonie, on aura croisé effectivement des personnes venant d'autres régions ou quand on aura pris un café à la terrasse d'un établissement en Wallonie et que l'on aura croisé des gens qui viennent visiter, découvrir notre belle région ?

C'est une question qui s'impose. J'entends ce que vous dites, on y va étape par étape et je peux vous suivre clairement. Mais la Wallonie n'est pas une île, la Belgique n'est pas une île, la France développe son application, l'Allemagne le fait également.

C'est vrai que l'on peut se poser la question de savoir la compatibilité de ces différents modèles, mais à un moment donné, le système sur la durée va poser la question.

Quand certains disent : « Va-t-on obliger les touristes, les visiteurs chez nous, à venir avec une application ? ».

On n'obligera personne à le faire. Mais un Wallon, qui a croisé un touriste étranger chez nous, ce Wallon se découvre porteur du virus, je pense que le touriste étranger qui l'aura croisé dans un restoroute, dans un café ou ailleurs, sera intéressé d'être averti du fait qu'il a

croisé une personne, plus ou moins longtemps, qui était porteuse du virus et qui permettra, dans son propre pays, de se faire tester, parce que je crains que nos agents ne puissent pas se rendre chez ces personnes aux Pays-Bas ou téléphoner à cet Espagnol qui est venu en Wallonie.

La question va se poser et j'entends que vous avancez un petit peu par rapport à ce que vous avez dit la fois passée. Je comprends que vous respectiez la logique d'étape, mais pour moi, le choix est inéluctable. Vous avez d'ailleurs rencontré, au niveau du Gouvernement wallon, le consortium d'entrepreneurs qui est un peu alternatif à ce qui est travaillé par le *Risk Management Group*. Ils se plaignaient de ne pas avoir eu de retour du Gouvernement wallon des suites de cette rencontre. J'imagine que c'est par prudence que vous ne l'avez pas encore fait initialement, mais ils proposaient, semble-t-il, une série de solutions intéressantes et je trouve qu'il faut ici s'appuyer sur le savoir-faire qui est le nôtre. On parle de relocalisation. C'est aussi la capacité utilisée de nos propres ressources.

C'est un sujet sur lequel il faudra revenir parce que cette question de l'été et de l'ouverture des frontières va se poser.

Vous avez répondu très clairement en ce qui concerne les problèmes des petits ratés du début. Ils sont derrière nous, dont acte, et c'est une bonne chose.

Vous avez donné des chiffres précis concernant les différents éléments, les 957 cas indexés, le fait que 1,43 personne en moyenne génère un contact après – un chiffre que je trouve plutôt assez faible. J'espère que cela ne reflète pas une fausse réalité et que les personnes donnent bien ou jouent le jeu de donner effectivement tous les contacts. De ce point de vue là, je dois me féliciter parce qu'il y a 15 jours, je vous interpellais en demandant de taper du poing sur la table de la Conférence interministérielle Santé, interrégionale et interfédérale de la Santé pour que les choses changent en matière de *testing*. Vous l'avez fait avec vos autres collègues et vous avez obtenu du résultat. Je ne peux que m'en féliciter.

Je trouve d'ailleurs que c'est quelque chose qui devrait davantage être dit et connu parce que cela redonnerait sans doute confiance aux 8 % qui, aujourd'hui, ne participent pas volontairement au jeu de cette transparence. C'est un élément, le fait que la quarantaine soit ramenée à cinq jours, que l'on fasse un double *testing*, que l'on peut mettre en œuvre le test sérologique, c'est une excellente nouvelle, cela doit être dit pour donner un maximum de confiance dans le système de traçage.

Enfin, en ce qui concerne finalement le cadre légal, effectivement, on travaille aujourd'hui avec un arrêté royal, il est légal même si l'on sait qu'il pose des questions, il est légal, donc il s'applique. C'est un cadre légal, mais après le 30 juin, il faudra effectivement un

système qui soit davantage répondant aux exigences de transparence, de protection des données. Ce sont les critiques faites pour l'autorité fédérale de protection des données. Nous devons en tenir compte parce que, quelle que soit la façon dont on alimente cette base de données, que ce soit par téléphone, que ce soit par visite de terrain ou par le contact généré par une application, on se retrouve dans la même question, celle de : que fait-on des données ?

Je pense que vous, Madame la Ministre, en tant que représentante et responsable du *tracing* à l'échelle régionale, même en période de pandémie, c'est votre responsabilité de s'assurer que cela se fasse dans de bonnes conditions conformes à la protection de la vie privée.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voudrais tout d'abord féliciter la ministre pour son coup de poing sur la table parce que, effectivement, passer à une quarantaine de cinq jours avec un test doublé plus un test sérologique, il fallait le faire.

Par contre, le *tracing* numérique par rapport aux étrangers, très sincèrement, je n'y crois pas, en tout cas pas dans l'état actuel des choses. Monsieur Desquesnes, il faudrait que vous en parliez à M. Lutgen. Vous aviez siégé au Parlement européen, mais c'est bien là que le problème, le cas échéant, pourrait être réglé. Si chaque pays a cela en application ou chaque région, cela ne va rien arranger, que du contraire, cela risque de brouiller les pistes...

M. Desquesnes (cdH). - Soyons de bon compte, ce n'est pas une décision de l'Europe, ni même du Parlement européen, ce sera une décision des États membres de l'Union européenne. Ne mettons pas sur le dos de l'Europe des responsabilités juridiques qui ne sont pas les siennes, c'est de l'intergouvernemental européen.

M. le Président. - Monsieur Desquesnes, on n'interrompt pas.

M. Legasse (PS). - Mon propos était simplement de dire qu'il fallait nécessairement que l'application soit coordonnée et qu'il y ait quelque chose de convergent. Sans cela, ce ne serait pas efficace.

J'entends bien que c'est de notre compétence, mais avouons que l'on ne peut pas répondre à cette demande sans que l'appli soit compatible au niveau européen.

Si l'on a des applications différentes dans chaque pays, je doute que les touristes, à moins de les marquer, d'une étoile ou d'un autre signe, mais nous n'irons pas jusque là, je doute que les touristes puissent faire fonctionner utilement l'application.

Le message principal qu'il nous faut délivrer, c'est que, cet été, les gens ne vivront pas, comme les étés précédents et je crains malheureusement que cela ne dure un certain temps, raison de plus pour rester en Wallonie, le cas échéant, et encourager les gens à visiter notre beau pays et notre Région.

Rappelons aussi que les gestes barrières restent les choses les plus importantes. La distance, le masque, ne pas rester en face de quelqu'un plus d'un certain temps, enfin si, mais dans une bulle, pas d'autres, plus de 15 minutes. C'est le message. Certes, ce ne sera pas éternel, mais voilà des solutions à court terme.

Pour ce qui est du reste, vous l'avez dit, cela a été redit à souhait pas Mme la Ministre, l'arrêté royal, certes, a une durée de vie limitée, mais l'accord de coopération se construit, la CIM se réunit, des amendements ont été déposés au niveau fédéral à cette législation proposée contre les banques de données. Attendons le Conseil d'État par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Je vous demande vraiment d'aller à l'essentiel, dans votre timing.

Mme Bernard (PTB). - Je pense que je vais être effectivement assez brève.

Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a apportées.

Je voudrais revenir sur la question de confiance. Vous nous avez parlé d'une consultation de médecin généraliste et des services de première ligne. Je vous ai posé des questions sur leur implication dans les processus et dans la mise sur pied de meilleures politiques de prévention pour qu'évidemment, on ne puisse plus connaître ce genre d'épidémie. J'étais un peu sur ma faim par rapport aux mesures concrètes qui seraient proposées dans ce cadre-là.

Je pense que l'on aura l'occasion encore d'y revenir par la suite des discussions.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci à Mme la Ministre pour toutes ses réponses.

Je suis assez étonné et agréablement surpris que 90 % des personnes qui sont contactées donnent des contacts. C'est un bon signal en tout cas qui peut être mis.

Maintenant, pour répondre par rapport à la crainte sur le tourisme – si l'on croise quelqu'un à la station essence, que va-t-il se passer ? Je pense qu'il faut aussi le mettre dans le contexte des définitions de cas de hauts risques ou de bas risques. Un haut risque, c'est une

personne que l'on a croisée au moins 15 minutes sans aucun geste barrière.

Avec les touristes, je pense que cet été, l'essentiel, ce sera de tenir ces gestes barrière, de tenir ces gestes protecteurs.

Quand je serai dans la file avec un Suisse ou un Allemand à Walibi, si j'ai un mètre cinquante, quoi qu'il arrive, on ne le contactera pas.

À un moment donné, quand on parle de ce tourisme et de ce risque, il faut aussi mettre en perspective ces personnes à haut risque, à bas risque, qui on va contacter, qui on ne va pas contacter, qui on va tester et qui on ne va pas tester.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Pour ce qui est d'abord du cas particulier de la famille qui a malheureusement fait les frais des tout débuts du service, je suis ravie de voir que, malgré l'urgence et tous les impératifs qui y sont liés, il y a vraiment une belle faculté d'adaptation et aussi d'auto-évaluation permanente. C'est très appréciable.

Pour le cas du touriste étranger – décidément, je rejoins beaucoup mon collègue, Dimitri Legasse, aujourd'hui –, c'est une compétence des États membres. La Belgique n'est pas le seul État membre de l'Union européenne, cela ne fait donc que souligner l'absolue nécessité d'une collaboration et d'une coordination entre les États, entre les Régions et aussi au niveau des potentielles futures applications.

C'est tout ce que je voulais apporter comme précisions.

M. le Président. - L'incident est clos.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE
WALLON DE MACHINES D'IMAGERIE PAR
RÉSONANCE MAGNÉTIQUE (RMN) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la répartition sur le territoire wallon de machines d'imagerie par résonance magnétique (RMN) ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, notre pays compte 121 appareils RMN agréés et programmés : 65 en Flandre, 37 en Wallonie et 19 à Bruxelles.

Le protocole d'accord du 22 mai 2019 visait à répartir entre entités fédérées la programmation de 18 appareils RMN supplémentaires, prévus par l'avenant au protocole d'accord du 24 février 2014

En signant cet avenant, le Gouvernement fédéral s'est ainsi engagé à étendre la programmation. Il revient maintenant aux autorités régionales à le mettre en œuvre.

Dans ce cadre, une nouvelle ventilation du nombre supplémentaire d'appareils sur les entités géographiques permettant d'étendre cela a été adoptée par un arrêté royal. Autrement dit, l'accord est devenu réalité juridique. De cette façon, avec ces appareils de tomographie à résonance magnétique, on la capacité de doter nos hôpitaux d'outils performants pour pratiquer une médecine moderne.

Se pose la question de savoir comment les 7 appareils supplémentaires en Région wallonne vont être répartis. Il y a aujourd'hui des hôpitaux qui n'ont toujours pas ce type d'appareillage.

Je voudrais vous entendre sur les modalités de répartition : comment allez-vous gérer la répartition ? Quand les décisions pourront-elles devenir opérationnelles ?

L'appel à candidatures a-t-il été lancé ? Clôturé ? Où en êtes-vous ? Quel est le calendrier de la procédure ? Quels sont les critères qui vont être les vôtres dans les choix d'agrément ? Va-t-on tenir compte d'une répartition géographique ? Va-t-on faire en sorte que les hôpitaux qui n'étaient pas les plus gros hôpitaux aujourd'hui chez nous et qui n'en disposent pas encore puissent en bénéficier ?

Voici les éléments sur lesquels j'aimerais vous entendre : la procédure, le calendrier, les critères de sélection et la décision opérationnelle. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, dans le cadre du protocole d'accord du 22 mai de l'année dernière qui portait sur la répartition des entités fédérées de RMN supplémentaires, le Fédéral s'est engagé à étendre la programmation pour que des appareils puissent être attribués aux hôpitaux qui ne disposent pas encore de RMN et entreprendre toutes les

étapes de procédure nécessaire pour modifier l'Arrêté royal du 25 avril 2014 fixant le nombre d'appareils dans les meilleurs délais.

Sur base d'une analyse de la situation et des recommandations d'experts de la plateforme Belgium Medical Imaging Plateform, donc BELMIP, la répartition sur laquelle les parties se sont accordées est la suivante : 9 appareils supplémentaires sur le territoire de la Région flamande, 2 appareils supplémentaires à Bruxelles-Capitale et 7 en Wallonie, cela veut dire 6 nouveaux appareils parce que le protocole prévoit que la situation de la RMN du CHIREC à Braine-l'Alleud, dans l'hôpital multisites, doit être reprise dans la programmation de la Wallonie et non sur celle de Bruxelles.

Conformément à l'engagement qu'il a pris dans le protocole, l'État fédéral a intégré dans la réglementation la nouvelle programmation d'IRM via un arrêté royal du 9 février.

Le nombre total d'appareils qui peuvent être exploités sur le territoire wallon est passé de 37 à 44. Un autre arrêté royal qui date du même jour a été adopté par l'État fédéral pour abroger l'arrêté royal du 25 octobre 2006 qui fixait le nombre maximum de services où un tomographe à résonance magnétique est installé, qui peuvent être exploités. Auparavant, il fallait tenir compte de deux programmations : une programmation pour les services dans lesquels sont exploitées une ou plusieurs RMN et une programmation pour les RMN elles-mêmes. Désormais, il n'existe plus qu'une seule programmation, celle relative aux appareils RMN.

Ces deux arrêtés royaux ont été publiés le 9 mars.

J'en viens maintenant aux actions déjà entreprises par la Wallonie et celles qui restent à faire pour concrétiser cette nouvelle programmation. Elle est fixée par territoire. Or, sur le territoire wallon, trois entités sont compétentes : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone et la Wallonie.

Le protocole du 22 mai 2019 prévoit que lorsque plusieurs entités sont compétentes, un accord doit être conclu entre les entités concernées.

Un projet de protocole a été rédigé dans cette optique-là pour coordonner l'octroi des autorisations d'installation et d'exploitation des appareils RMN supplémentaires entre les différentes autorités d'agrément. Il vient d'être soumis à mes collègues. Dès que le protocole avec la Fédération et la Communauté germanophone sera signé, un appel pourra être lancé, partant du principe que les nouveaux appareils RMN seront destinés en priorité aux hôpitaux qui n'en disposent pas encore.

S'il devait y avoir plus de demandes que d'appareils RMN disponibles dans la programmation, des critères

complémentaires d'attribution seront nécessaires. Ces critères complémentaires sont d'ailleurs déjà en cours de réflexion au sein de l'AViQ en vue d'une répartition correcte des appareils RMN et d'une accessibilité optimale pour le patient. Ces critères devront être intégrés ensuite dans un texte réglementaire à adopter par le Gouvernement en application de l'article 412 du CWASS.

Un calendrier plus précis ne peut, à ce stade, pas être fourni. Concernant votre question relative à une offre supplémentaire d'appareils RMN au-delà de la procédure en cours, il est prématuré d'y répondre. Il faut attendre la mise en exploitation des nouveaux appareils sur l'ensemble du territoire de la Belgique, le Fédéral et les entités fédérées s'étant logiquement engagés à mener une réflexion sur une offre complémentaire après la mise en exploitation des 18 appareils supplémentaires.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci pour votre réponse claire, Madame la Ministre.

En fait, la Wallonie, en concertation avec la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles devront mettre en place une procédure permettant de désigner six nouveaux hôpitaux dotés de ce type d'appareillage, RMN.

Je note que, positivement, vous considérez que le fait que les hôpitaux qui n'ont pas encore ce type d'infrastructures seraient prioritaires. Ce point-là est extrêmement important.

Pourquoi ? Parce que, on le voit ici, avec la situation COVID-19, on a constaté que, ô combien, nos soins de santé et particulièrement nos infrastructures hospitalières sont importantes, y compris dans leur dimension de proximité.

Les discours d'avant la crise visant à supprimer des maternités, supprimer des accès à des soins sur base d'une simple rationalité économique, aujourd'hui ont montré leur totale inadéquation. Ces raisonnements-là ne tiennent pas la route et demain, si l'on veut préserver des hôpitaux efficaces, avec des soins de proximité aux personnes, il faudra qu'ils disposent tous, en Wallonie, des RMN.

Donc j'espère aussi que, même si la question est plus lointaine en ce qui concerne la suite de la programmation, vous ne lâchiez pas le morceau parce que c'est important pour toutes les zones, y compris notamment les hôpitaux en zones rurales.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL DE
PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE
DU COVID-19 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la distribution de matériel de protection dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, il s'agit bien de ma question concernant le soutien apporté aux infirmiers indépendants.

Parmi le personnel soignant qui se trouve en première ligne, mais dont on parle sans doute moins parce qu'ils sont par nature plus isolés, moins visibles que leurs collègues des hôpitaux, il y a les infirmiers indépendants se rendant au domicile des patients pour prodiguer des soins essentiels, il était nécessaire de les soutenir et de leur fournir des équipements de protection au moment où tout faisait défaut.

Une distribution de plus 1,5 million de gants a notamment été faite aux hôpitaux sur le territoire wallon et la Wallonie a réceptionné, mi-avril, un stock de blouses et pantalons de protection, de gants, d'éprouvettes vides, de combinaisons.

À l'heure où je vous parle, le problème n'existe plus tant dans la pénurie de matériel qu'au niveau des prix. On trouve des masques et des gants, mais le prix est dix fois supérieur à ce qu'il était avant la crise du COVID-19. C'est un problème pour les infirmiers indépendants qui ne peuvent pas non plus faire des économies d'échelle avec de gros achats groupés.

Où en est la distribution des équipements de protection – gants, visière, surblouses, et cetera ? Où en sont les stocks et les phases de distribution ? Quels besoins ont été identifiés comme prioritaires ? Les infirmiers indépendants en font-ils partie ?

Le cas échéant, la Wallonie ne pourrait-elle pas, à défaut de les distribuer gratuitement, organiser un achat groupé de masques et de gants à des prix plus raisonnables vu la taille de la commande à l'échelon régional et les proposer soit gratuitement soit à prix coûtant aux professionnels de la santé qui en auraient encore besoin ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, depuis le début de la crise sanitaire, avec une première distribution le 22 mars, au total, 7 201 270 masques ont été distribués.

À ce jour, des commandes sont attendues pour un total de 10 600 000 masques desquels il faut déduire 20 % pour la réserve solidaire fédérale, soit 2 120 000 masques.

En ce qui concerne les masques FFP2, 4 074 000 masques ont été commandés. Parmi ces masques, 262 000 ont été annulés parce qu'ils n'étaient pas conformes, soit une livraison effective de 3 212 000 masques qui ne seront pas payés.

Depuis le début de la crise sanitaire, avec une première distribution le 3 avril, 2 912 950 masques ont été distribués.

À ce jour, des commandes sont attendues pour un total d'encore 1 500 000 masques desquels il faut aussi déduire les 20 % pour la réserve solidaire fédérale, soit 1 200 000 masques.

En ce qui concerne les autres matériels d'équipement, la pénurie est toujours importante. Il reste difficile encore aujourd'hui pour chacun des services de soins de se procurer du matériel de qualité.

Un contrat en Wallonie a été signé pour acquérir 5 millions de gants auprès d'une société. L'AWEx se charge de l'acheminement jusqu'à la Belgique.

En outre, 5 933 visières ont été reçues et sont en passe de distribution.

Pour ce qui concerne les blouses, des commandes continuent d'être en cours pour 200 000 blouses jetables et 38 000 blouses en tissu réutilisables. Deux marchés publics sont en cours pour acheter des blouses en tissu pour un plafond maximum de 5 millions.

Pour en revenir à votre question sur le matériel de protection des infirmiers à domicile, je vous signale qu'un protocole, en date du 29 avril 2020, a été signé entre le Fédéral et les entités fédérées portant sur le principe du *personal protective equipment* dans le secteur des soins dans le cadre du COVID. En vertu de ce protocole, le matériel de protection pour les infirmiers dépend bien de l'autorité fédérale.

Conscient que les infirmiers à domicile doivent prendre des mesures de protection spéciales pour se protéger et pour protéger leurs patients contre l'infection, le Fédéral, en concertation avec le secteur des soins infirmiers et les mutualités, a prévu une

formule : des honoraires et un remboursement majoré pour les visites d'un infirmier à domicile. C'est la voie qu'ils ont choisie. Cette somme couvrira le coût de l'équipement de protection spécial et le temps supplémentaire nécessaire pour l'utiliser correctement. Ce type de majoration a également été envisagé pour d'autres métiers que celui des infirmiers. Étant donné que c'est celui sur lequel vous m'interrogez, voilà l'information que je peux vous donner.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Merci, Madame la Ministre. Cette question, comme votre réponse, démontre encore une fois la complexité institutionnelle de notre pays et notamment dans la distribution des compétences. En tant que députée régionale, c'est logiquement vers vous que je me suis tournée pour répercuter cette demande qui me venait du terrain. J'entends bien que c'est vers le Fédéral qu'il faut se tourner. Je vous remercie pour les éléments de réponse qui peuvent apporter des pistes de solution, même si pénurie il y a cela reste compliqué d'en trouver. Je ne manquerai pas d'y sensibiliser mes collègues au Fédéral afin de pouvoir compléter ces éléments de réponse.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AIDE
AUX PERSONNES ÂGÉES (APA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de décret relatif à l'aide aux personnes âgées (APA) ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Monsieur le Président, j'ai vu toute la gymnastique et la souplesse dont vous avez fait preuve pour permettre à chacun de poser ses questions, et c'est très bien ainsi.

Madame la Ministre, venons sur un tout autre sujet, l'aide aux personnes âgées.

Dès le 30 janvier, le Gouvernement donnait son feu vert pour poursuivre la reprise de la compétence liée à l'APA qui a été transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Dans le cadre de cet accord au Gouvernement le 30 janvier, vous mettiez dans les pas des décisions que nous avons prises précédemment, c'est-à-dire de demander aux organismes assureurs wallons d'assurer le paiement de l'APA dorénavant en Wallonie et de bien faire la différence entre le rôle

d'opérateur par les assureurs mutualistes wallons, sauf les assurances privées, et à l'AViQ de jouer son rôle de régulateur.

Ce texte est passé en deuxième lecture au Gouvernement la semaine dernière, sauf erreur de ma part, ou en tout cas ces derniers jours. Je voudrais vous entendre sur quelques questions.

Cette deuxième lecture a-t-elle modifié quoi que ce soit à la première lecture ? Si c'est le cas, en quoi cela a-t-il été modifié ?

Comment les acteurs de terrain ont-ils été concertés et comment la fonction consultative a-t-elle été activée dans le cadre de cette deuxième lecture ?

Enfin, une réflexion de ma part qui ne vous étonnera pas. La crise du COVID-19 a malheureusement remis en lumière la fragilité qui peut être vécue par les personnes âgées, plus encore lorsqu'elles sont porteuses d'un handicap ou qu'elles sont en situation de handicap. On sait que l'APA joue un rôle important de lutte contre la pauvreté et permet surtout à ces personnes, qu'elles vivent en maison de repos ou à domicile, de bénéficier d'un complément de revenu.

Madame la Ministre, quand on voit non seulement les difficultés liées au COVID, mais des revenus des personnes âgées, avez-vous profité d'une deuxième lecture pour passer d'un principe d'assistance qu'est celui de l'APA aujourd'hui à un principe d'assurance pour pouvoir permettre à toute personne qui répond à ces critères de pouvoir bénéficier de l'APA sans qu'il y ait une question de budget limité au niveau de l'AViQ ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, en ce qui concerne le passage en deuxième lecture du projet relatif à l'APA, comme le veut la procédure, les avis de Legisa, de l'Autorité de protection des données, de la Commission wallonne des aînés, du comité de branche « Handicap » de l'AViQ et du Conseil économique et social de Wallonie ont été sollicités. L'ensemble des observations et recommandations formulées dans l'avis Legisa ont été prises en compte et intégrées dans le texte. Seules les suggestions relatives à la forme de rédaction de certains articles n'ont pas été suivies par souci de lisibilité et de conformité aux dispositifs actuels.

Les considérations émises dans l'avis du Conseil économique et social de Wallonie ont été prises en compte. Le questionnement du CESE quant à l'allongement du délai de deux mois au lieu d'un actuellement imposé au bénéficiaire pour signaler son départ pour l'étranger pour plus de 90 jours consécutifs est rencontré.

La même observation a été formulée par la Commission wallonne des aînés qui, outre cette remarque relative à cet article, a aussi évoqué quelques réflexions relatives à la gestion des dispositifs et son évaluation.

L'Autorité de protection des données a estimé que certaines modifications à l'avant-projet de décret devaient être apportées. Dès lors, on les a intégrées dans le projet soumis en deuxième lecture. Les remarques concernaient notamment l'identification plus précise des services et des institutions auprès desquels les collectes indirectes de données relatives aux revenus auront lieu, mais aussi de préciser les finalités des traitements réalisés par les organismes assureurs wallons et l'Agence.

Le comité de branche Handicap de l'AViQ a émis un avis favorable.

L'organe de concertation intrafrancophone a été sollicité et a décidé de ne pas rendre d'avis ou de recommandation sur l'avant-projet de décret.

Enfin, le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes a rendu un avis d'initiative dans lequel il demande d'être particulièrement attentif à certains aspects du dispositif en regard à la dimension de genre.

Des modifications de forme, intégrées au texte entre la première et la deuxième lecture, sont intervenues.

Sur le fond, il est apparu la nécessité de dissocier le conseil de gestion du comité de renonciation dont les compositions sont différentes. En effet, le comité de renonciation sera composé d'usagers, comme l'ancienne commission d'aide sociale du Fédéral. Il a également été ajouté une disposition transitoire pour assurer le suivi des dossiers entre le Fédéral et la Région.

Enfin, à propos des enseignements de la crise sanitaire que nous vivons et l'impact sur le secteur du domicile, j'ai déjà mentionné à plusieurs reprises que je souhaitais faire du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie une priorité.

Des mesures avaient déjà été prises en ce sens et amorcées dans le cadre des quatre premières semaines de ma prise de fonction pour le budget 2020.

La question de la place de nos aînés dans notre société et leur prise en charge doit être repensée. C'est une réflexion que nous partageons avant la crise, mais ce sera d'autant plus après.

Dans tous les cas de figure, notre objectif est de garantir à nos aînés le respect de leur dignité, l'autodétermination dans la mesure de ce qui est possible à leur niveau, qu'ils choisissent, qu'ils décident, qu'ils décident aussi la prise de risque qu'ils ont envie de prendre, en toute connaissance de cause, l'accès à des

services et des soins qui soient adaptés aux besoins, une vie citoyenne et participative.

Dans le cadre de la reprise de l'APA, il est essentiel et prévu dans un premier temps de transposer le cadre fédéral dans le cadre wallon et, après, de procéder à l'évaluation pour le faire évoluer. C'est une transposition telle quelle que nous voulons faire, si l'on veut être dans les temps. Puis une évaluation pour voir si l'on changera les critères, le cas échéant. Il s'agit d'une aide qui vise à soutenir le choix des personnes, quel que soit le dispositif de l'aide, des soins ou de l'hébergement que le citoyen envisage.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, je ne peux que vous donner raison sur le fait qu'il est important d'abord de transposer le système tel qu'il existe aujourd'hui au Fédéral pour plus de sécurité juridique et, après, dans la foulée, de réfléchir à un certain nombre de choses, voire de critères.

Puisque vous faites du domicile et du maintien au domicile une priorité, je pense qu'il ne s'agit pas seulement de critères, il s'agit aussi de garanties assurantielles.

Madame la Ministre, vous m'entendez jusqu'à ce que l'on arrive à se mettre d'accord sur le fait que l'on doit sortir d'un système d'assistance vers un système d'assurance, dans l'APA, comme dans l'aide et le maintien au domicile.

Si certains, à une époque, ont critiqué le fait que l'APA était dans l'assurance autonomie, ils n'ont pas voulu voir une des avancées majeures, c'était de rendre l'APA tout à fait garantie comme une assurance, c'est-à-dire une intervention. Dès lors, à nous, pouvoir législatif et/ou pouvoir subsidiant, de trouver les moyens de la garantir.

Madame la Ministre, dans le cadre de ce passage, je vous conseille – et vous pourrez compter sur nous – pour revenir avec cette revendication : faire de l'APA non plus un système d'assistance, mais un système d'assurance.

M. le Président. - Peut-être pour informer l'assistance et ceux qui ne sont pas ici, sans jeu de mots, que l'on va aller au finish puisqu'il ne nous reste que quatre questions.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PACTE INTERGÉNÉRATIONNEL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le pacte intergénérationnel ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, *Le Vif*, dans son édition du jeudi 14 mai, aborde la thématique du « monde d'après, ça change quoi ? ». L'un de ses articles consacrés au sujet parle du pacte intergénérationnel et des liens sociétaux entre la génération des « OK boomers » et celle des baby-boomers.

La crise du COVID-19 est malheureusement à l'origine d'un nombre élevé, trop élevé de décès parmi nos personnes âgées résident en maisons de repos. Tout a été mis en œuvre pour protéger au maximum nos parents et nos grands-parents avec l'aide de tout le personnel soignant et de logistique, que nous ne remercierons jamais assez.

L'objectif de ce pacte est de prévoir une transition harmonieuse entre la vie professionnelle et la retraite. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ne ressentent pas l'âge qu'ils ont réellement – c'est mon cas, c'était une petite boutade – et le besoin de se sentir utile pour ses proches et pour la société joue un rôle important dans la longévité de la vie.

Le monde de demain ne sera plus pareil à celui que nous avons connu. La solidarité entre les générations sera mise à l'épreuve. Entre les coûts pour la prise en charge de nos aînés et la crise économique qui se profile, il sera difficile de composer avec les ingrédients des liens intergénérationnels.

J'en viens à mes questions, Madame la Ministre.

Ne s'agit-il pas d'une opportunité pour répondre, comme le prévoit la DPR, aux attentes de nos aînés ? Comment s'envisage la gestion de l'aide aux personnes âgées programmée pour début 2021 ? Une évaluation du système actuel est-elle entamée ?

Le lien social entre les diverses générations doit rester le moteur de la lutte contre l'isolement et s'inscrire dans une véritable cohésion de l'offre des lieux de vie. Les quartiers et villages intergénérationnels répondent-ils à une cohabitation harmonieuse entre nos aînés et les familles ? D'autres projets de cohabitation en milieu de vie ont-ils fait leurs preuves ou sont-ils en cours de réflexion ?

Ces initiatives vont-elles se multiplier à l'avenir et renforcer le Pacte intergénérationnel ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez apporter.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, durant cette crise, les citoyens ont fait preuve d'une immense solidarité, en acceptant un confinement drastique, principalement pour protéger les plus fragiles.

Au niveau du lien social, les suites de la crise ont permis de mettre en évidence une diminution de la demande d'aide de la part des aînés. Si la peur de la contamination est un des facteurs essentiels de cette diminution, un autre facteur mis en évidence, sans être mesuré, de manière fiable, est l'élan de solidarité envers la population plus âgée.

Concernant la gestion de l'aide aux personnes âgées, dont la reprise est prévue au 1er janvier prochain, la priorité est de reprendre cette compétence en l'état pour ensuite l'améliorer, si nécessaire, et apporter des modifications afin de les mettre en œuvre.

Je peux vous dire que des initiatives de projets de cohabitation et intergénérationnels existent déjà en Wallonie. Sans être exhaustive, citons les projets Abbeyfield, 1 toit 2 âges, Habitat kangourou ou encore Maison Biloba.

Je vous invite à prendre connaissance du travail de l'ASBL «Habitat et Participation», sur habitatparticipation.be, qui a pour objectif de promouvoir les processus participatifs décisionnels interactifs qui supposent la mise en œuvre d'un dialogue et d'un partenariat.

Concernant les avantages et les inconvénients de ce type d'habitats pour nos seniors, je peux vous préciser tout d'abord que l'habitat groupé est un concept large. La maison de type Abbeyfield en constitue une catégorie avec ses règles de fonctionnement bien particulières. L'habitat groupé est géré via ses habitants qui y développent au moins un projet commun et des valeurs communes, afin de concilier la convivialité, mais aussi garder leur indépendance. Le senior est ainsi considéré, comme un partenaire actif qui peut aussi rendre des services à sa communauté. Ce modèle de participation permet aux seniors de valoriser leurs compétences et leurs ressources.

Point plus négatif des habitats groupés, les aînés qui présentent une dépendance physique ou cognitive et qui nécessitent des soins de longue durée ne sont pas admis dans ce type d'habitat. C'est la raison pour laquelle les centres de jour et les maisons de repos répondent

davantage aux besoins de ces aînés en perte d'autonomie.

Enfin, je ne peux passer sous silence que, depuis 2012, les responsables politiques wallons ont décidé de s'inspirer du cadre de l'OMS. Ils ont lancé un appel en faveur des communes, provinces et régions amies des aînés, et ont financé 60 projets ciblant la qualité de vie des aînés.

En 2013, une première recherche a été menée, auprès de 12 communes, parmi les 60 communes ayant reçu un subside VADA de la Région wallonne.

Une deuxième recherche a été initiée trois ans plus tard et s'est poursuivie jusqu'en 2017. Elle a permis d'investiguer plus précisément les conditions de la mise en œuvre de la démarche Ville amie des aînés en Wallonie, WADA.

L'objectif était d'offrir la possibilité aux aînés de participer non seulement à la consultation d'aînés dans leur commune, mais aussi, et surtout, de participer à une véritable coconstruction de la démarche « Wallonie amie des aînés » qui émerge de sa phase pilote.

Un nouveau volet WADA a été ouvert, de 2018 à cette année, permettant la continuité du suivi des six communes pilotes et ouvrant à la pérennisation et à l'extension de la démarche WADA à toute la Wallonie, en visant un engagement de 40 communes capables de faire un bras de levier sur leurs voisines pour constituer une véritable région amie des aînés.

Je ne sais pas si la commune dans laquelle vous êtes en fait partie. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez l'élargir.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour les réponses apportées à ces nombreuses questions. L'habitat groupé, comme vous le dites bien, permet certains avantages indéniables, dont la valorisation des compétences, mais cela reste un problème pour les personnes dépendantes. C'est pour cette raison que les maisons de repos, MR et MRS, ont toute leur importance. Je vais vérifier si ma commune fait partie du projet, mais j'en doute. Je ne manquerai pas de relayer à la majorité en place tout l'intérêt et le bienfait de ce projet.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PROJET DE L'ASBL FEDEMOT À
DESTINATION DES PERSONNES À MOBILITÉ
RÉDUITE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet de l'ASBL Fedemot à destination des personnes à mobilité réduite ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, à l'aube du confinement, j'ai pu visiter les installations de Fedemot à Liège, que vous connaissez bien, et m'entretenir avec l'ensemble des membres de l'équipe. Si l'on ne présente plus l'ASBL, j'ai pu en apprendre davantage quant à leurs activités, les animations et formations à destination des personnes utilisant des deux-roues motorisés notamment.

Outre l'aspect deux-roues motorisés, Fedemot répond également à une demande très particulière et inédite en Belgique : les formateurs de l'ASBL accompagnent les personnes à mobilité réduite dans la prise en main de leur fauteuil roulant électrique. Baptisé « L'autonomie pour tous », ce projet permet à ce public de se familiariser avec leur fauteuil sur des parcours à obstacles sécurisés.

L'accompagnement envisage également une révision du Code de la route dans le cadre de l'usage de ces véhicules spécifiques, les différents contrats d'assurance nécessaires ou encore la bonne manière d'entretenir le véhicule.

Si cet accompagnement a déjà vu le jour, c'est pour répondre à la demande d'une jeune fille de 22 ans désireuse de prendre son indépendance, mais effrayée à l'idée d'affronter la jungle urbaine à bord de ce type de véhicule.

Surpris de constater qu'aucune formation adéquate n'était mise en place, c'est tout naturellement que Fedemot a entrepris d'étendre ses services aux PMR. Ils sont de plus en plus nombreux : des personnes isolées, des centres adaptés et autres ASBL issus de toute la Wallonie. Un jour par semaine, Fedemot travaille de concert avec le Centre neurologique et de réhabilitation fonctionnelle de Fraiture, pour ne citer que cet exemple.

Si Fedemot a obtenu le prix Ardent lui octroyant 10 000 euros pour l'achat de matériel, l'ASBL n'a en revanche reçu aucun subside d'organisme œuvrant pour le handicap. Elle tente de fonctionner pour le mieux sur

ses fonds propres. Une situation difficile qui ne saurait rester pérenne.

M. Jorssen, le président de l'ASBL Fedemot, vous a d'ailleurs sensibilisé à ce sujet dans le cadre d'une demande de subvention facultative envoyée à votre cabinet malheureusement resté sans réponse à l'heure actuelle.

Au vu de l'enjeu fondamental que constitue l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, quel soutien supplémentaire vous est-il possible d'accorder à l'ASBL Fedemot afin qu'elle puisse répondre aux demandes de formation, toujours plus nombreuses, à destination des PMR dans le cadre de la prise en main d'un fauteuil roulant électrique ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je connais très bien l'ASBL Fedemot et je sais qu'elle ne manque jamais d'idées. Partis de rien, ce sont des gens extrêmement volontaires et, parfois, extrêmement impatients aussi. J'ai pu le vivre quand j'étais députée où j'ai servi de courroie de transmission et je trouve cela bien que vous serviez à votre tour de courroie de transmission pour de nouveaux projets qu'ils déposent, comme celui dont ils m'ont parlé.

Une convention-cadre a été conclue le 8 novembre 2018 pour cinq ans entre Fedemot et le Gouvernement wallon qui était représenté à l'époque par les ministres Borsus, Di Antonio et De Bue.

Cette convention-cadre prévoit l'octroi en 2020 d'un subside total de 190 000 euros et qui vise à soutenir l'action de l'association en matière de prévention et de sensibilisation à l'usage des deux-roues motorisés ainsi que des actions de prévention à la sécurité sur deux-roues motorisé auprès des élèves de 12 à 18 ans des écoles de Wallonie.

La ministre de l'Action sociale n'est pas signataire de cette convention. À l'époque, la dimension relative à la formation des personnes à mobilité réduite n'a pas été prise en compte et n'avait pas été mise sur la table. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas dans la convention en question de cinq ans.

Afin de soutenir l'ASBL Fedemot pour ce volet spécifique de son action, l'octroi d'une subvention de 30 000 euros à charge de mes crédits est en cours de traitement. L'Inspection des finances a tout récemment remis son avis.

J'ai en effet eu plusieurs contacts avec l'ASBL à ce propos et je suis donc un peu étonnée qu'ils disent que je n'ai pas encore répondu puisque l'on a des contacts permanents. On ne peut pas accorder une subvention de

plus de 5 500 euros sans avis de l'Inspection des finances et sans une série de démarches et de dossiers administratifs.

L'association devrait donc recevoir très prochainement l'arrêté ministériel lui octroyant ces moyens lui permettant de développer cette formation à destination des PMR. Nous irons peut-être ensemble voir le début de ce projet.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Je vous remercie chaleureusement, Madame la Ministre, et j'accepte votre invitation à aller découvrir ce nouveau projet, qui n'est pas si nouveau, mais tout à fait récent. Comme je l'ai indiqué dans ma question – c'était avant le confinement –, j'ai souhaité ne pas venir avec ce sujet plus tôt sur la table, parce que vous aviez d'autres priorités. Vous l'avez mentionné ainsi que les différents ministres.

Je me réjouis que vous puissiez soutenir cette opération. L'ASBL a fait ses preuves, et je pense qu'elle utilisera parfaitement les crédits que vous lui allouez.

Si dans le futur ils développent de nouveaux services, j'espère que vous les soutiendrez encore et encore.

**QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LE PREMIER CODE DES DROITS DES
FEMMES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Grovonius à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le premier Code des droits des femmes ».

La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

Mme Grovonius (PS). - Madame la Ministre, en traitant de manière égale des situations qui ne le sont pas, le droit peut contribuer parfois à renforcer les inégalités. L'association Fem & Law s'interroge depuis plusieurs années sur la manière dont les droits des femmes sont respectés et comment ils pourraient l'être davantage.

Le 5 mars 2020, Fem & Law a présenté son premier Code des droits des femmes. Les auteures indiquent qu'il s'agit d'un outil pour aider la conscientisation des professionnels du droit dans leur façon d'interpréter le droit, mais aussi un outil pour conscientiser les hommes

et les femmes politiques. Je cite : « ce code doit faire caisse de résonance vis-à-vis du monde politique et du monde associatif, confrontés aux droits des femmes dans divers domaines. Nous espérons que cet outil leur permettra d'avancer et surtout d'ouvrir les yeux sur une certaine réalité ».

Ce code permet de mettre en évidence, de manière concrète, les lois qui aujourd'hui en Belgique ont un effet négatif sur les femmes. Il s'agit, par exemple, des dispositions en matière de pensions qui valorisent les carrières complètes alors que les femmes travaillent pour la plupart à temps partiel ou encore le fait que la définition légale des violences entre partenaires soit trop restreinte en Belgique. Ainsi, en cas de violences conjugales, seules les violences physiques et sexuelles seront sanctionnées. Tout ce qui concerne les violences psychologiques, économiques ou l'emprise ne sera pas pris en compte. Pourtant, nos magistrats pourraient utiliser le texte européen de la convention d'Istanbul qui étend la définition des violences faites aux femmes aux violences psychologiques et économiques.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de ce code ? Ce code identifie-t-il des dispositions wallonnes particulières qui pourraient faire l'objet d'améliorations, de modifications pour pouvoir prendre mieux en compte les droits des femmes ? Dans l'affirmative, quel suivi comptez-vous apporter aux éléments qui auraient pu être identifiés ?

Comptez-vous d'une manière ou d'une autre assurer l'accessibilité et/ou la publicité de cet outil auprès des différents services wallons qui pourraient utilement l'utiliser et porter des améliorations dans leur pratique quotidienne de travail ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question, parce que le travail remarquable de l'association Fem & Law gagne à être connu de toutes et tous. En effet, le droit est un levier indispensable pour garantir l'égalité entre les hommes et les femmes alors que, paradoxalement, il contient un certain nombre de dispositions qui peuvent elles-mêmes être l'expression d'un système patriarcal qui entretient les inégalités entre les hommes et les femmes.

Le Code des droits des femmes a le mérite de réunir nombre d'instruments juridiques, qu'ils soient transversaux ou passant en revue divers aspects du droit, de la Constitution au droit civil, du droit pénal au droit des étrangers ou encore aux droits économiques et sociaux ; il développe et contextualise pour chacun de ces aspects les enjeux spécifiques pour les femmes.

Il permet également de mettre en lumière des textes favorables aux femmes qui restent pourtant méconnus de certains, peu appliqués parfois et pourtant contraignants, comme vous l'avez évoqué, w à travers un certain nombre de conventions internationales ou comme celle de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Si les secteurs étudiés relèvent principalement de compétences fédérales, on peut certainement tirer de cet ouvrage des enseignements pour la Wallonie. Certaines recommandations sont transversales. Par exemple, on trouvera nécessairement des recommandations en matière de *gender mainstreaming* ou encore en matière de prévention des violences.

Ce code s'impose comme une évidence aujourd'hui et on doit le faire vivre et en promouvoir son utilisation. Il doit nécessairement servir, comme l'affirment les auteurs, de caisse de résonance aux responsables politiques. Pour ma part, je compte rencontrer tout prochainement l'association pour faire un état des lieux de leurs travaux de manière à en tirer tous les bénéfices pour nos projets en cours. Je pense notamment au Plan d'action intrafrancophone de lutte contre les violences. Je veillerai également à ce qu'il serve de cadre de référence au niveau des travaux de la Conférence interministérielle Droits des femmes.

M. le Président. - La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). - Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je me réjouis du volontarisme de Mme la Ministre dans ce domaine et du travail qu'elle va continuer à mener dans ce cadre.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES MULTIPLES ENJEUX DE SANTÉ DES
FEMMES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES DROITS DES FEMMES APRÈS LE
CORONAVIRUS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- Mme Ryckmans, sur « les multiples enjeux de santé des femmes dans le contexte du COVID-19 » ;

- Mme Galant, sur « les droits des femmes après le coronavirus ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur les différentiels genrés dans l'accès à la santé et les conséquences de la crise de la pandémie du COVID-19 sur l'état de santé physique et mentale pour les femmes.

Les femmes en première ligne ont été les plus touchées par le coronavirus, en particulier dans la catégorie des femmes d'âge actif. Les femmes d'âge actif, ce sont les 20 ans – 59 ans. Elles ont été les premières touchées comme victimes et elles sont surreprésentées dans les malades. Elles représentent 65 % des malades et dans les décès.

Disposez-vous des chiffres récents et d'une analyse des données en la matière ? Au-delà des constats, quelles sont les mesures qui ont été prises pour faire face à cette inégalité de facto ?

La reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle devrait pouvoir être étendue aussi à ses manifestations, que vous avez évoquées, de stress post-traumatique et aux risques psychologiques pour la santé mentale. La fin de l'épidémie s'accompagnera sans doute d'une vague d'épuisements plus tardive. Avez-vous pu avancer en la matière ?

Ensuite, le contexte du COVID-19 a remis en lumière la thématique des violences obstétricales. Je dis « remis », mais a plutôt mis en lumière. En fait la thématique des violences obstétricales avec un autre éclairage. Vous avez évoqué la sortie d'une circulaire en la matière pour éviter par exemple le refus d'accompagnement des futures mères, lors de leur accouchement, ou la recrudescence d'actes non médicalement justifiés dans ce moment de crise sanitaire. Par exemple, le recours encore plus accru à la césarienne ou un certain nombre d'actes médicaux.

Pouvez-vous me confirmer l'existence de directives en la matière ?

Quels sont les enseignements tirés de cette crise jusqu'à présent ? On le sait, elle n'est pas finie. Je le conçois bien, mais il serait intéressant de voir si des mécanismes de pilotage et de suivi de la question ont pu se mettre en place.

Avez-vous pu avancer en la matière en vous appuyant sur les constats largement mis en lumière par le COVID-19 ? Je voudrais simplement rappeler que la DPR a prévu un point d'attention sur cette question, puisqu'elle mentionne que et je cite « le Gouvernement s'engage dès lors à mettre en place une approche genrée de la santé depuis la promotion et la prévention jusqu'aux soins. Des mesures concrètes seront prises

spécifiquement dans le but de développer une politique de bienveillance médicale : gynécologie, obstétrique, etc. ». Madame la Ministre, un groupe de travail ne pourrait-il pas être mis en place pour répondre à cet enjeu de manière proactive ?

D'autre part, l'EVRAAS pourrait, par exemple, être améliorée, en intégrant systématiquement un chapitre sur la grossesse et la naissance ? Qu'en dites-vous ?

À l'instar des numéros d'urgence, un numéro d'appel ne pourrait-il pas être activé pour que toute femme enceinte, dès la confirmation d'une grossesse qu'elle désire mener à terme puisse être informée des possibilités de suivi prénatal et de répondre aux questions ? On le sait un certain nombre de patientes ont eu peur d'aller à l'hôpital, ont peur de poser des questions, ont peur d'entrer en concurrence avec les soins COVID-19, soit par peur d'un milieu éventuellement pathogène à l'hôpital.

Je voulais avoir vos éléments de réponses sur ce que vous avez déjà pu mettre en œuvre en la matière.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Madame la Ministre, comme vous le savez, les mouvements féministes et certains experts s'inquiètent des effets néfastes du confinement sur la situation des femmes et des risques de mesures post-crise qui ne tiennent pas assez compte des questions de genre.

Madame la Ministre, disposez-vous d'indications sur les effets du confinement et les droits des femmes ?

Quelles avancées ont déjà eu lieu suite à la Conférence interministérielle sur le droit des femmes ?

Quelles mesures allez-vous préconiser pour faire avancer les droits des femmes après le coronavirus ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames les députées, je vous remercie toutes les deux. La crise sanitaire, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, impacte sévèrement les femmes. Elle accentue et révèle davantage les inégalités, que ce soit au niveau socio-économique, en matière de santé ou encore dans la lutte contre les violences dont sont principalement victimes les femmes.

Une analyse à ce sujet vient d'être réalisée par l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette analyse confirme le constat que les femmes sont davantage fragilisées par la crise, que ce soit parce qu'elles occupent davantage des emplois à temps partiel,

à durée déterminée, moins bien payés ou encore parce que la charge familiale et la garde des enfants reposent encore principalement sur elles.

En ce qui concerne l'impact du COVID-19 sur la santé des femmes, il est trop tôt à ce stade de l'épidémie, pour en tirer des conclusions définitives même si de premières tendances sont clairement observables.

Par exemple, le dernier bulletin épidémiologique publié par Sciensano tend à montrer que les femmes sont les plus touchées par le COVID-19.

Deux hypothèses permettent de soutenir ce constat. La première, c'est parce que les femmes ont une durée de vie plus longue que les hommes en Belgique. Elles sont alors du coup plus nombreuses dans le groupe à risque identifié par le COVID-19 et la seconde hypothèse est que les femmes actives semblent être plus nombreuses que les hommes à exercer un métier de première ligne. On le sait, dans secteur des soins de santé, ce sont principalement des femmes qui en font partie et qui auront donc été plus exposées au COVID-19.

Il conviendra d'analyser ces données de manière plus fine pour voir si cette tendance se confirme.

C'est effectivement une bonne nouvelle que le COVID-19 soit reconnu comme une maladie professionnelle. Cependant, vous avez raison, Madame la Députée, les conséquences psychologiques ne sont pas à négliger. C'est la raison pour laquelle, depuis avril, un soutien et une écoute gratuite à l'attention des professionnels de l'aide et de soins ont été mis en place en collaboration avec la Fédération wallonne des services de santé mentale et l'AViQ.

Une réflexion est également en cours entre mon cabinet, l'AViQ et les opérateurs de terrain pour lancer une campagne de prévention des chocs post-traumatiques et des burn-out et autres troubles associés.

La problématique des violences obstétricales est bien sûr également très importante, bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'INAMI et donc du Fédéral. Je pense que des actions peuvent être menées sur le plan de la prévention, éventuellement avec mes collègues du Fédéral. Je ne manquerai donc pas d'attirer l'attention à ce sujet lors de la prochaine conférence interministérielle des droits des femmes.

La mise en place d'un numéro vert pour le suivi prénatal et postnatal relève, quant à lui, de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a pour le moment, un numéro 0800 qui informe des conséquences du coronavirus sur les activités de l'ONE. On va peut-être voir si ce numéro pourrait éventuellement être le réceptacle de la demande dont vous parlez.

La mise en application du *gender mainstreaming* sonne pour moi comme une évidence. Quel que soit le

secteur, on doit être les garants de ce que les politiques publiques ne créent ni ne renforcent les inégalités.

De manière plus concrète, comme ministre de la Santé, je veux vraiment veiller, notamment dans les concertations autour de l'opérationnalisation, du WAPS à ce que les mesures adoptées intègrent automatiquement la dimension de genre. Vous l'avez dit, c'est dans la DPR et cela doit être intégré dans chacune des nouvelles mesures que nous allons prendre pour l'éducation à la vie relationnelle et affective. On travaille avec mes collègues des autres entités à sa généralisation et son harmonisation dans le milieu scolaire.

Comme vous le suggérez, l'Organisation mondiale de la santé encourage d'intégrer des modules qui portent sur la grossesse et sur la naissance dès l'âge de 4 ans. Le contenu de cette thématique pourrait dès lors être adapté en fonction des tranches d'âge concernées.

Quant à la Conférence interministérielle Droits des femmes, ces premiers travaux avaient pour ambition de prendre des actions qui visent à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les femmes.

Lors de la première conférence du 8 mai, mais, comme j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer et de faire un *feed-back* de ce qui s'y était dit, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer l'accompagnement et la protection des victimes de violences.

Pour le moment, une des préoccupations, c'est de reloger durablement les femmes hébergées dans des lieux accueil supplétifs, que ce soit dans les maisons d'accueil ou via l'autonomisation. Une stratégie de relogement durable de ces femmes est donc en cours d'élaboration en partenariat avec les fédérations, les maisons d'accueil et les maisons d'accueil elles-mêmes.

La Conférence interministérielle Droits des femmes s'attelle également à alléger la charge subie par les femmes dans le domaine socio-économique.

Dans ce cadre, est apparue la question de la nécessaire reconnaissance sociale et financière à long terme des métiers indispensables souvent peu valorisés financièrement et majoritairement investis par des femmes dans les métiers de santé, du social, ou encore de la grande distribution dont on parle très peu ainsi que dans le secteur des titres-services.

Il s'agit de veiller à ce que les intérêts de celles et ceux qui sont au front pendant la crise soient garantis dans les décisions qui seront prises au sein des différentes entités lors de la phase de relance post-crise.

Il a donc été décidé lors de la conférence interministérielle du 8 mai que chaque entité et le Fédéral intégreraient la dimension du genre dans les stratégies de relance post-crise et favoriseraient la présence d'experts en genre au sein des différents groupes de travail et de la *task force*.

De nouvelles réunions préparatoires se tiennent à échéance régulières en vue de la prochaine CIM qui aura lieu le 26 juin. Il est prévu d'approfondir les actions relatives à la lutte contre les violences, mais aussi d'avoir plus particulièrement à l'égard des familles monoparentales fort touchées par le contexte que nous vivons, tout en travaillant la question de l'accès des femmes à une rémunération juste.

Dernier élément que j'avais déjà évoqué lors d'une dernière commission, mais que je veux réitérer, c'est que, dans le cadre de la discussion sur Get up Wallonia, j'ai souhaité, j'ai proposé à mes collègues du Gouvernement que nous ayons une personnalité qui inclue la dimension de genre dans la relance. Je pense que c'est important pour que, de manière transversale et pour répondre notamment aux recommandations provisoires sur les conventions internationales que nous avons signées, que nous avons ratifiées et qui sont obligatoires, d'avoir une dimension de genre dans l'ensemble des politiques. Les examinateurs nous exhortent à le faire. Je vais profiter de l'occasion pour pouvoir le demander dans le cadre de Get up Wallonia.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses, pour la volonté manifeste de vouloir avancer effectivement en la matière.

Les études et les données de l'IWEPS étaient plus précises que celles de l'Institut pour l'égalité. Je trouve intéressant de les prolonger et de demander à cet institut wallon de continuer à affiner pour ne pas se retrouver à la fin et que finalement on passe à autre chose et que, dans le cadre du redéploiement, on oublie cet aspect d'analyse et de regard critique sur ce qui s'est passé et sur les hypothèses, pour approfondir vraiment les hypothèses qui ont été lancées.

J'entends la volonté de Mme la Ministre aussi d'évoquer en CIM l'enjeu des bienveillances médicales, notamment parce que la DPR en parle de manière spécifique. Je trouve qu'un groupe de travail devrait être mis en place en Wallonie pour avancer avec les professionnels du secteur, avec les différentes associations qui suivent ces dossiers, pour pouvoir avancer. C'est un champ de réflexion assez neuf, mais sur lequel il y a beaucoup à dire parce que c'est une approche, dans le cadre d'une approche multidisciplinaire et multicompréhensive des enjeux.

J'entends aussi ses propositions pour retourner vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'élargirais la question de l'Evras aussi à la formation dans ce cas-là des intervenants en matière de santé qui restent malheureusement trop peu formés en genre. Là, cela concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles et la formation interdisciplinaire. Je dirais la nécessité d'intégrer les questions de genre dans toutes les

formations de base, notamment des médecins ou des acteurs de la santé.

Enfin, je remercie Mme la Ministre pour sa vigilance, pour effectivement avoir des expertes en genre dans les *task forces*. Il faut aussi donner cette occasion à toutes les expertes qui ont travaillé ces questions pour se faire entendre et être présentes, et avoir aussi des groupes et des représentations plus paritairement équilibrées.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je connais toute l'attention que vous portez aux droits des femmes. Déjà quand vous étiez députée, vous portiez déjà ce débat. En tant que ministre, je sais que vous allez vraiment vous battre par rapport aux différents droits des femmes.

C'est vrai que vous avez parlé du congé parental corona. C'est une bonne mesure, mais il y a aussi d'un côté la perte de revenus. Socialement, comme vous l'avez dit, ce n'est vraiment pas évident.

On attend beaucoup de cette Conférence interministérielle Droits des femmes et pour avancer surtout en concertation avec les différents niveaux de pouvoir, et avec vos collègues, soit du Fédéral et des autres entités fédérées.

Je salue aussi que le relogement durable serait essentiel aussi après cette crise COVID-19 parce que c'est vrai que, pendant ce confinement, on a connu une augmentation des violences conjugales, des violences intrafamiliales. Le nombre de séparations a explosé. On voit maintenant les effets, parce que peut-être le confinement, la vie sociale normale reprend pas à pas et on se rend compte maintenant des séparations. C'est maintenant qu'il faudra agir par rapport au relogement des personnes, des femmes qui ont été notamment victimes de violence conjugale. Il faudra insister sur un relogement durable pour qu'elles soient le plus éloignées possible de leurs agresseurs.

Enfin, je souligne aussi la dimension de genres dans la relance post-COVID qui est essentielle également et

donc, je compte sur vous. Nous suivrons évidemment tous les travaux et tous les sujets qui seront remis sur la table de la conférence interministérielle. Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Mugemangango, sur « le suivi médical et le suivi de contact pour les personnes contaminées dans les maisons de repos et autres centres d'hébergement » ;
- M. Mugemangango, sur « l'impact de la mortalité dans les maisons de repos sur le financement du secteur » ;
- M. Mugemangango, sur « la révision des normes d'encadrement dans les maisons de repos suite à la crise du COVID-19 » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi et la suite des tests en maisons de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Alda Greoli, cdH
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Dimitri Legasse, Président
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

Activa	Programme de réinsertion des demandeurs d'emploi (plan)
ADN	acide désoxyribonucléique
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AJP	Association des journalistes professionnels
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APD	Autorité de protection des données
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BELMIP	Belgian Medical Imaging Platform (Plateforme d'imagerie médicale belge)
CA	conseil d'administration
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CHIREC	Centre hospitalier interrégional Edith Cavell
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DPR	Déclaration de politique régionale
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
Fedemot	Fédération des motocyclistes
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPPJ	Institutions publiques de protection de la jeunesse
IRM	imagerie par résonance magnétique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
LUSS	Ligue des usagers des services de santé (Fédération francophone des associations de patients et de proches et le porte-parole des usagers des services de santé)
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
MSF	Médecins sans frontières
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PMR	personne à mobilité réduite
PTP	programme de transition professionnelle
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)

SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SINE	Économie d'insertion sociale
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique
VADA	Ville amie des aînés
WADA	Wallonie amie des aînés